



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

2025, une année charnière

Année charnière à bien des égards, 2025 s'inscrit d'abord dans un moment clé du cycle conventionnel : à mi-parcours de la COG 2023-2027, le second semestre ouvre la dernière ligne droite avant son échéance.

Année charnière également par les transformations engagées au service des allocataires et des partenaires. La mise en œuvre de réformes structurantes – la **DRMisation** de la PPA et du RSA, la réforme du complément de mode de garde, ainsi que le déploiement du SPPE – est venue faire évoluer profondément nos modalités d'intervention.

Année charnière, encore, pour notre fonctionnement interne, avec la mise en œuvre d'une refonte majeure de la **classification des emplois** au sein de l'institution.

Dans ce contexte, la Caf de Haute-Corse a su être au rendez-vous de ses engagements de service notamment des délais de paiement, de la maîtrise des activités avec une certification des comptes sans observation et du renforcement de l'ac-

compagnement des partenaires sur le territoire, illustré notamment par une progression des dépenses d'action sociale.

Cette dynamique s'appuie sur le projet d'entreprise 2023-2027, co-construit avec les équipes de la Caf de Corse-du-Sud et plus particulièrement, sur son axe consacré à la cohésion, illustré cette année par la célébration des **80 ans de la Sécurité sociale**.

2025 aura aussi marqué une étape importante dans nos développements locaux : la validation par le Conseil d'administration et la Commission d'administration générale de la Cnaf du projet immobilier du nouveau siège, ainsi que l'engagement, en coopération avec la Caf de Corse-du-Sud, d'un projet de jumelage de la production avec la Caf du Val-de-Marne.

Année charnière, enfin, pour notre gouvernance, puisqu'elle constitue la dernière année pleine de la mandature du Conseil d'administration. Je tiens à remercier son président ainsi que l'ensemble des administrateurs pour leur soutien

constant et la confiance accordée à la direction au cours de ces quatre années.

Elle l'est également pour l'équipe de direction, marquée par les départs d'Eric VERRIER après quarante années d'engagement au service de la Caf de Corse-du-Sud, et de Karine DEWEVRE, que je remercie pour leur implication à nos côtés.

À présent, 2026 s'ouvre comme l'ultime phase de ce cycle, avec ses chantiers structurants : mise en œuvre de l'approche populationnelle, finalisation des jumelages de production, déploiement du plan national immobilier et consolidation des actions du projet d'entreprise.

En écrivant ses lignes je prends conscience que si 2025 s'est révélée être une année charnière, les conditions dans lesquelles nous l'avons traversée nous donnent aujourd'hui des appuis solides pour aborder le dernier sprint avec confiance.

Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement.

**Le Directeur,
Dominique MARINETTI**

PANORAMA

Le territoire	5
Les chiffres clés	6

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'implication territoriale de la Caf	10
La petite enfance	12
L'enfance et la jeunesse	16
La parentalité	18
La solidarité	20
La vie sociale	23
Le logement	24

LA RELATION DE SERVICE

L'offre de services	26
L'accompagnement social des familles	29
Les engagements de service	30

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le projet d'entreprise	32
La sécurisation des processus	33
La maîtrise des risques	36
Les activités mutualisées	38
La gouvernance et le pilotage	39

PANORAMA

LE TERRITOIRE

LES CHIFFRES CLÉS

LE TERRITOIRE

Le département

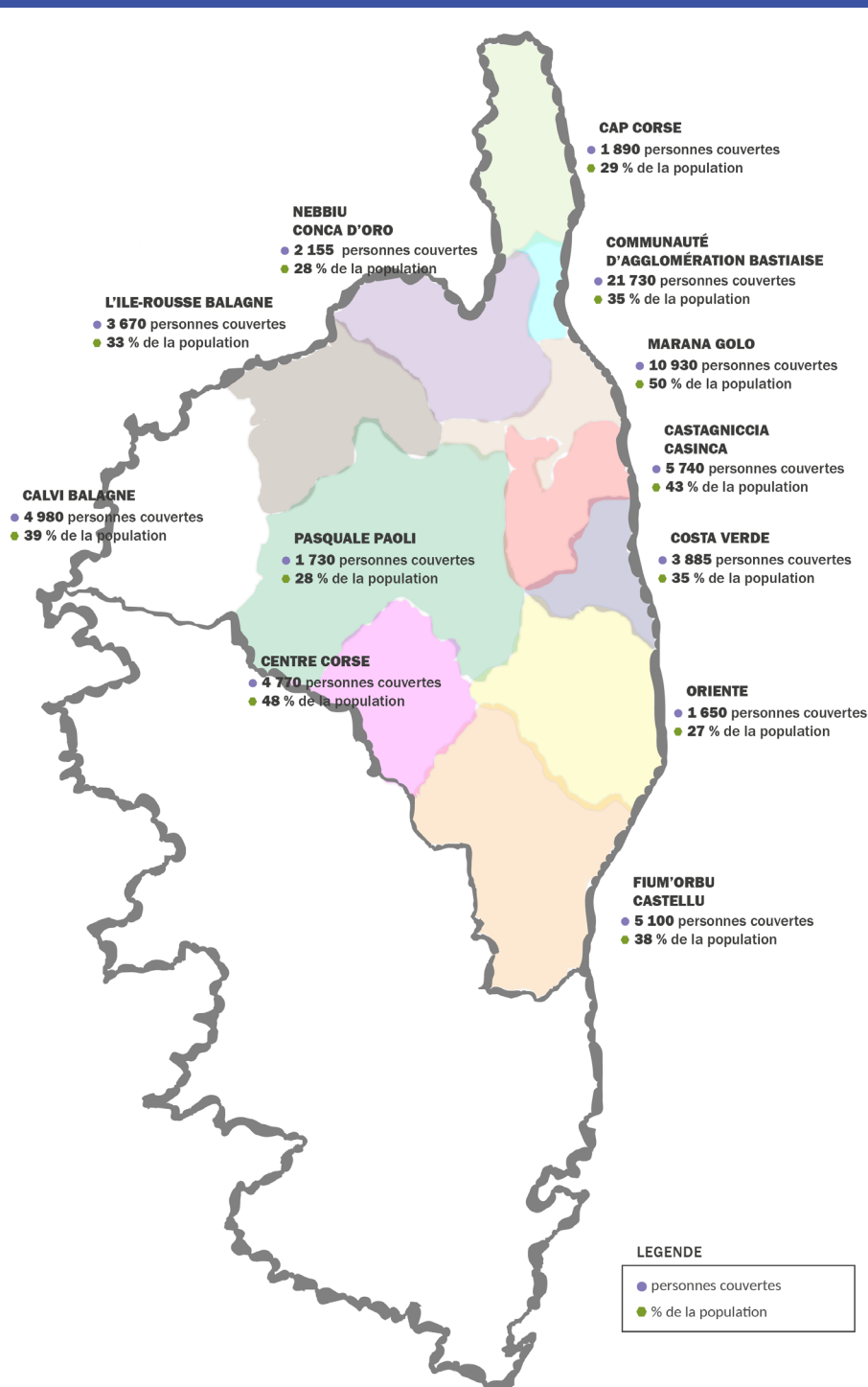
La Haute-Corse s'étend sur 4 665 km² avec une densité de population parmi les plus faibles de France métropolitaine (39,2 habitants/km²). La population se concentre sur le littoral, dans les grandes villes et leur périphérie. Le reste du territoire est composé de zones rurales, peu peuplées. La Haute-Corse compte 236 communes réparties dans 12 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La démographie

Au 1^{er} janvier 2025, la Haute-Corse compte 187 443 habitants.

Le département connaît une nette croissance démographique, essentiellement due au solde migratoire. Entre 2014 et 2020, la part des moins de 45 ans a diminué, les 45-59 ans sont stables et les plus de 60 ans sont en augmentation. La Haute-Corse est le 2^{ème} département le plus pauvre de France métropolitaine avec un habitant sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté. Toutes les catégories de population sont concernées notamment les seniors et les moins de 30 ans qui sont particulièrement exposés.

Population couverte par au moins une prestation légale par Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)



CHIFFRES CLÉS

187 443**habitants** (Source Insee, géographie au 1^{er} janvier 2025)**36%****de personnes couvertes**

LES CHIFFRES CLÉS

Typologie des bénéficiaires

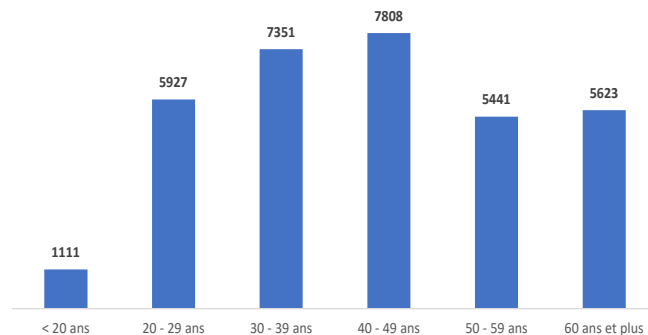
**33 263 allocataires
sur le département**

**67 225 personnes couvertes par au moins
une prestation, soit 36 % de la population**

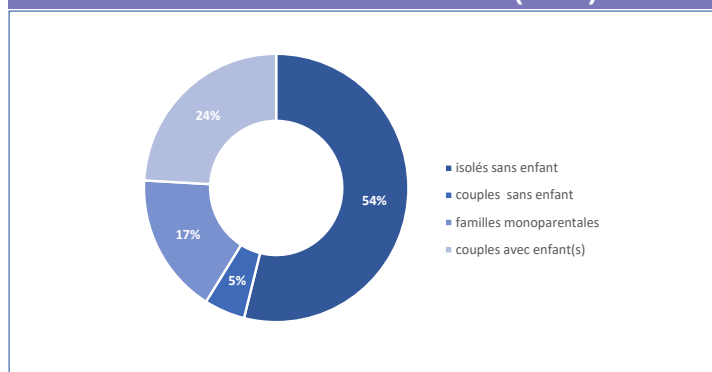
dont 23 750 enfants

**71% sont des personnes isolées
avec ou sans enfant**

Répartition des allocataires par âge



Répartition des allocataires selon la situation familiale (en %)



Répartition des bénéficiaires et des dépenses par catégorie de prestations légales

203 526 850 € versés au total :

PETITE ENFANCE



2 967 bénéficiaires
18 305 337 € de prestations

ENFANCE & JEUNESSE



17 660 bénéficiaires
34 696 507 € de prestations

LOGEMENT



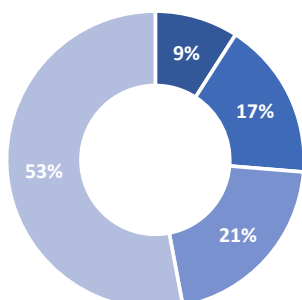
14 907 bénéficiaires
41 997 251 € de prestations

SOLIDARITÉ & INSERTION



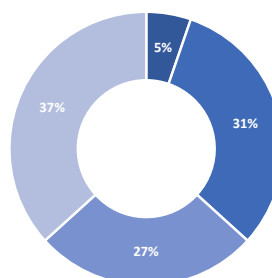
20 622 bénéficiaires
108 527 755 € de prestations

Répartition des dépenses par catégorie de prestations (en %)



- Petite enfance
- Enfance et Jeunesse
- Logement
- Solidarité et Insertion

Répartition des allocataires par catégorie de prestations (en %)



- Petite enfance
- Enfance et Jeunesse
- Logement
- Solidarité et Insertion

Les prestations légales versées aux familles

	DÉPENSES (€)		BÉNÉFICIAIRES	
	2025	Evolution / 2024	2025	Evolution /2024
PETITE ENFANCE				
Paje / PreParE	18 305 337	+ 2,15 %	2 967	- 4,32 %
ENFANCE & JEUNESSE				
Allocations familiales	21 269 410	+ 0,63 %	8 067	- 2,21 %
Complément familial	3 684 416	+ 4,73 %	1 205	+ 0,75 %
Allocation de soutien familial	5 141 745	+ 5,35 %	1 587	+ 5,17 %
Allocation de rentrée scolaire	4 600 936	+ 2,15 %	6 801	- 0,93 %
LOGEMENT				
Allocation logement familial	10 957 090	- 0,64 %	2 782	- 2,42 %
Allocation logement social	16 975 504	+ 1,79 %	6 966	+ 1,16 %
Aide personnalisée au logement	14 054 997	+ 6,15 %	5 159	+ 2,75 %
Allocation logement temporaire	9 660	- 104,96 %		
SOLIDARITÉ & INSERTION				
Allocation adulte handicapé	59 645 520	+ 7,20 %	5 538	+ 4,89 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 083 982	+ 4,40 %	893	+ 3,96 %
Allocation journalière de présence parentale	580 627	+ 0,69 %	37	+ 0,00 %
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	34 206	+ 25,71 %	4	
Allocation journalière proche aidant	34 499	+ 1,70 %	4	33,33 %
Revenu de solidarité active	19 522 042	+ 0,19 %	3 002	- 1,12 %
Prime d'activité	24 929 430	- 1,06 %	11 144	- 0,38 %
Primes exceptionnelles	624 446	- 2,57 %	2 858	1,53 %
Allocations différentielles ADI	-2 624	- 245,70 %		
Prestations payées dans les pays de l'UE	19 138	+ 11,13 %		
Aide pour les victimes de violences conjugales	56 489	+ 19,54 %		

soit **203 526 850 €** versés (+ 3,02 % par rapport à 2024)

Les évolutions majeures

Le montant des prestations versées est en augmentation de 3,02% pour partie en lien avec les revalorisations des barèmes :

- les dépenses en lien avec la conciliation vie familiale et professionnelle sont en augmentation de 2,15% en lien avec la re-fonte Complément de libre choix du mode de garde (Cmg),
- les dépenses liées à l'accompagnement de la fonction parentale sont en hausse de 1,89%,
- les dépenses d'allocation loge-

ment sont en hausse de 2,80%,
- les dépenses relatives à la solidarité et à l'insertion sont en hausse de 3,91%.

Au sein de ces dépenses, l'AAH maintient sa dynamique d'augmentation et la prime d'activité accuse une baisse de 1,06% en lien avec la mise en œuvre de la solidarité à la source (passage au montant net social et pré-remplissage des Dtr).





LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

LA PETITE ENFANCE

L'ENFANCE & JEUNESSE

LA PARENTALITÉ

LA SOLIDARITÉ

LA VIE SOCIALE

LE LOGEMENT

II L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

Les dispositifs

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

Conclu pour la période 2022-2025 entre la Caf, les services de l'État, la Collectivité de Corse et la MSA, le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) est déployé sur l'ensemble du département autour des thématiques de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse.

Il s'inscrit dans le cadre du Comité des services aux familles (CDSF) de la Collectivité de Corse.

Lors de l'année 2025, dans le

cadre des travaux du CDSF, il a été acté que le SDSF serait prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026 afin de disposer du temps nécessaire pour engager l'élaboration du futur SDSF régional, dont la mise en œuvre est prévue à compter de 2027.

Objectifs :

- Élaborer une politique partagée en matière de petite enfance, de parentalité de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale,
- Coordonner les dispositifs et les acteurs afin d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre,
- Mutualiser les moyens mobilisés par les différents partenaires dans le cadre de leurs politiques respectives d'action sociale.

Les Conventions territoriales globales (Ctg)

La convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Les 13 Ctg optimisent donc l'utilisation des ressources et constituent

un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation du projet social sur le territoire.

13 Ctg sur le département en 2025

◆ ◆ I TEMPS FORT I Signature des conventions territoriales globales (CTG)

Les conventions territoriales globales sont des contractualisations entre la Caf et un Epci permettant d'acter un partenariat solide sur 5 ans, pour le développement des thématiques de la branche Famille comme la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'inclusion, l'accès au droit et le logement, sur un territoire.

Au cours de l'année 2025, quatre renouvellements de Ctg ont été préparés et signés pour la période 2026-2030 :

- Communauté de communes de Castagniccia Casinca, le 22 novembre 2025
- Communauté d'agglomération de Bastia, le 5 décembre 2025
- Communauté de communes de l'Oriente, le 16 décembre 2025
- Communauté de communes Nebbiu Conca d'Oru, le 22 décembre 2025.

Le Comité des services aux familles de Corse (CDSFC)

Installé le 13 septembre 2024, le Comité des services aux familles de Corse, à vocation régionale, se réunit sous la présidence du Préfet de région.

Le comité plénier traite des questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et au dévelop-

pement des services aux familles, suit les indicateurs annuels, valide les labels AVIP, le schéma régional des services aux familles et les schémas SPPE des communes concernées.

Le CDSF restreint assure le suivi opérationnel du schéma régional,

coordonne les travaux des comités techniques, évalue les actions mises en œuvre, relaie les arbitrages nécessaires et prépare les séances du comité plénier.

En 2025 le Comité plénier s'est réuni **1 fois** et le Comité restreint **3 fois**.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les soutiens financiers aux partenaires et aux familles

15 860 521 € versés (+ 5 % par rapport à 2024)

	DÉPENSES (€)	
	2025	Evolution / 2024
AIDES INDIVIDUELLES		
Prestations extralégales d'action sociale	101 960	+ 5 %
AIDES COLLECTIVES		
Subventions d'investissement :	1 068 924	- 13 %
- Fonds locaux	337 337	- 10 %
- Fonds nationaux	751 587	- 14 %
Subventions de fonctionnement :	14 689 637	+ 6 %
- Fonds locaux	400 766	+ 57 %
- Fonds nationaux	14 288 871	+ 5 %

ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

7 075 516 €

prestation de
service unique

61 800 €

bonus mixité

42 373 €

bonus handicap

2 324 886 €

bonus territoire

255 775 €

bonus attractivité

268 879 €

subventions sur fonds
nationaux

763 325 €

subventions
sur fonds locaux

1 307 675 €

fonds de modernisation
et plans crèche

125 245 €

actions journées
pédagogiques

33 400 €

diagnostics CTG

17 400 €

poste de coordination
enfance

66 900 €

bonus trajectoire



LA PETITE ENFANCE



Fonds innovation petite enfance (Fipe)

Cofinancé par l'Etat et la Branche Famille, il favorise l'accès à une place d'accueil aux enfants de moins de 3 ans, quelle que soit leur situation (handicap, maladie chronique, ...) ou celle de leurs parents (en emploi ou non, horaires atypiques, difficultés sociales, ...), à un coût abordable pour les familles tout en assurant un niveau élevé de qualité. En 2024, les partenaires choisis ont développé des actions qui renforcent la qualité et la diversification de l'accueil ainsi qu'un espace parentalité.

24 000 € alloués pour 2 projets

Labellisation crèches AVIP

Les crèches à Vocation d'insertion professionnelle (AVIP) engagées dans cette démarche réservent des places afin de permettre aux parents en recherche d'emploi de trouver une solution de garde. Les crèches AVIP répondent à un double objectif : lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants, qui en sont plus souvent exclus.

1 crèche labellisée à Bastia dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Prestations versées à la naissance ou à l'adoption de l'enfant (Paje) :

2 967
bénéficiaires

18 305 337 €
versés

(+ 2,15 % par rapport à 2024)

Accueil collectif

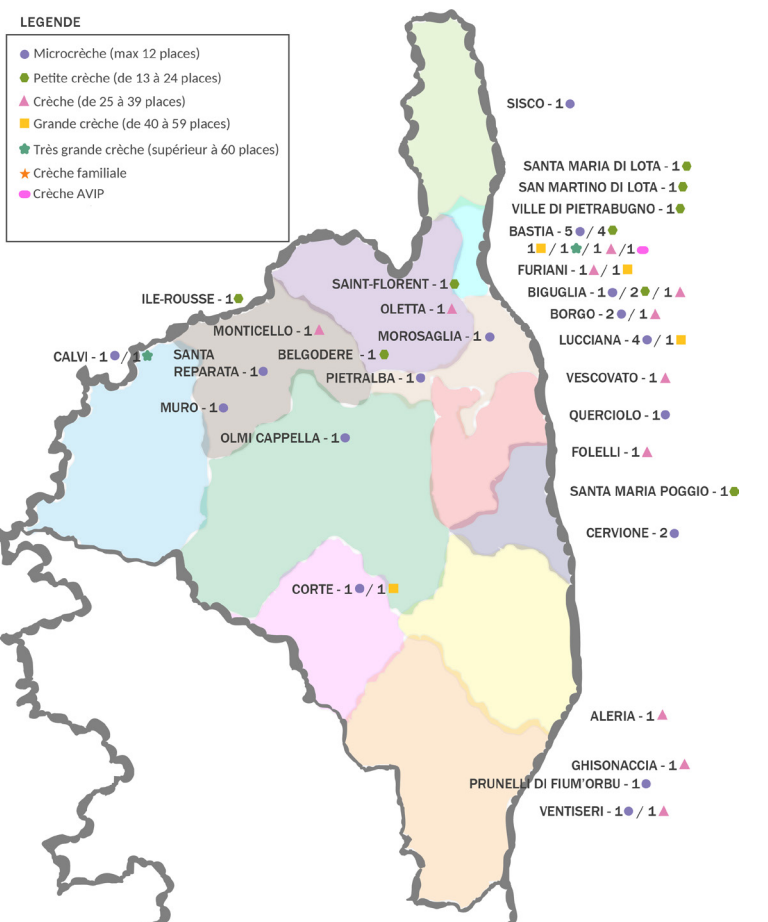
Les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Caf reçoivent les enfants de 2 mois et demi à 6 ans en accueil à temps plein, occasionnel et d'urgence. Cette formule, associant des temps d'accueil modulés au sein d'une même structure, permet une plus grande souplesse d'adaptation pour répondre aux besoins des parents et une meilleure occupation des places.

58
établissements

1 181
places
(+ 0,94 % par rapport à 2024)

7 075 516 €
Prestation
de service unique

Structures accueil collectif Petite enfance en Haute-Corse



I TEMPS FORT | Montée en charge du Service public de la petite enfance

Dans le cadre du déploiement du Service public de la petite enfance (SPPE), la Caf accompagne les communes ou communautés de communes, selon leurs compétences en matière de petite enfance, en tant qu'autorités organisatrices (AO), dans la prise en charge de leurs nouvelles responsabilités de pilotage et d'organisation de l'offre d'accueil.

Cet accompagnement vise à structurer la gouvernance locale, à sécuriser les pratiques et à garantir une offre de services cohérente, accessible et adaptée aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire.

En 2025, le SPPE a été présenté lors de réunions à toutes les Communautés de communes, à l'Association des Maires de Haute-Corse et à la Mairie de Borgo car la commune compte plus de 10 000 habitants.

FOCUS // Journées thématiques

Dans le cadre de son activité, la Caf de Haute-Corse incite et accompagne la mise en oeuvre de journées thématiques. En 2025 ont eu lieu :

- Les 1^{ères} journées de la famille à Vescovato les 8 et 9 avril, organisées par la Communauté de communes de Castagniccia-Casinca. L'inauguration s'est déroulée en présence de Céline MARC, Directrice de la petite enfance, parentalité et jeunesse de la Cnaf.
- Le Caravane tour des métiers de la petite enfance à Ghisonaccia le 20 juin. Ce projet est né d'une initiative portée par la Caf en partenariat avec France Travail dans le cadre de la promotion de ces métiers.

I TEMPS FORT | Complément de libre choix du mode de garde

Le déploiement de la réforme du complément de libre choix du mode de garde Cmg emploi direct (assistante maternelle, garde à domicile) prévoit trois mesures mises en oeuvre en 2 temps :

A compter de septembre 2025 :

- Évolution des modalités de calcul,
- Recours au Cmg étendu jusqu'au 12 ans des enfants pour les familles monoparentales, contre 6 ans antérieurement,
- En décembre 2025 : en cas de résidence alternée possibilité pour chacun des parents de bénéficier du Cmg au titre de l'accueil des enfants porteurs de droit.

FOCUS // Le multi-accueil l'Îlot Câlin (gestion directe Caf)

L'Îlot Câlin, structure d'accueil collectif de 15 places pour les enfants de 6 mois à 6 ans, gérée par la Caf de Haute-Corse et implantée à Bastia, propose des modes de garde adaptés aux besoins des familles. La crèche s'inscrit dans une démarche de renouvellement annuel de ses activités en veillant à proposer des actions variées et attractives, à diversifier régulièrement ses projets pédagogiques pour favoriser l'éveil et la curiosité des enfants, à développer de nouvelles thématiques et partenariats, avec pour objectif de mettre en oeuvre des activités innovantes en cohérence avec son projet éducatif.

En 2025, un atelier « découverte du jardin » a permis aux enfants de s'initier à la nature (fruits, légumes, plantations, arrosage), favorisant leur éveil et leur

sensibilisation à l'environnement. Une exposition photo organisée en juillet a valorisé ces actions, renforcé le lien avec les familles et facilité l'accueil des nouveaux inscrits. Des travaux de réaménagement ont été réalisés à la crèche Îlot Câlin à la fin de l'année 2025 afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Ces travaux ont notamment consisté en une reconfiguration des espaces permettant l'agrandissement du dortoir, ainsi qu'en la réfection complète des peintures de l'établissement. Ces aménagements contribuent à offrir un environnement plus fonctionnel, confortable et adapté aux besoins des enfants et des salariées.

29 enfants accueillis

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le collège des Directrices de crèche

Désignées en 2023 par le Comité technique Petite enfance du Schéma départemental des services aux familles, les Directrices de crèche poursuivent un travail en réseau à l'échelle du territoire, favorisant les échanges de pratiques et le partage des problématiques rencontrées au sein des structures.

Cette dynamique collaborative, saluée par les acteurs concernés, contribue au renforcement de la démarche partenariale départementale.

En 2025, le collège a fait l'objet d'une structuration renforcée, permettant de mieux identifier et faire remonter les besoins exprimés par les Directrices de crèche sur l'ensemble du territoire. Ces

travaux ont notamment permis d'engager l'élaboration de formations adaptées, construites par thématique. L'année a également été marquée par la poursuite de l'harmonisation des pratiques et des protocoles, l'élaboration du règlement intérieur, ainsi que par l'intervention de la Caf sur les aspects liés à la réglementation.

Accueil individuel

Les assistantes maternelles et Maisons d'assistantes maternelles (Mam)

Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile jusqu'à quatre enfants. Elles peuvent également se regrouper au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (Mam) et fonctionner dans un local commun.

CHIFFRES CLÉS

262

assistantes maternelles

1 195

places d'accueil

24

maisons d'assistantes maternelles

dont 2 ouvertures : Borgo et Aléria

207

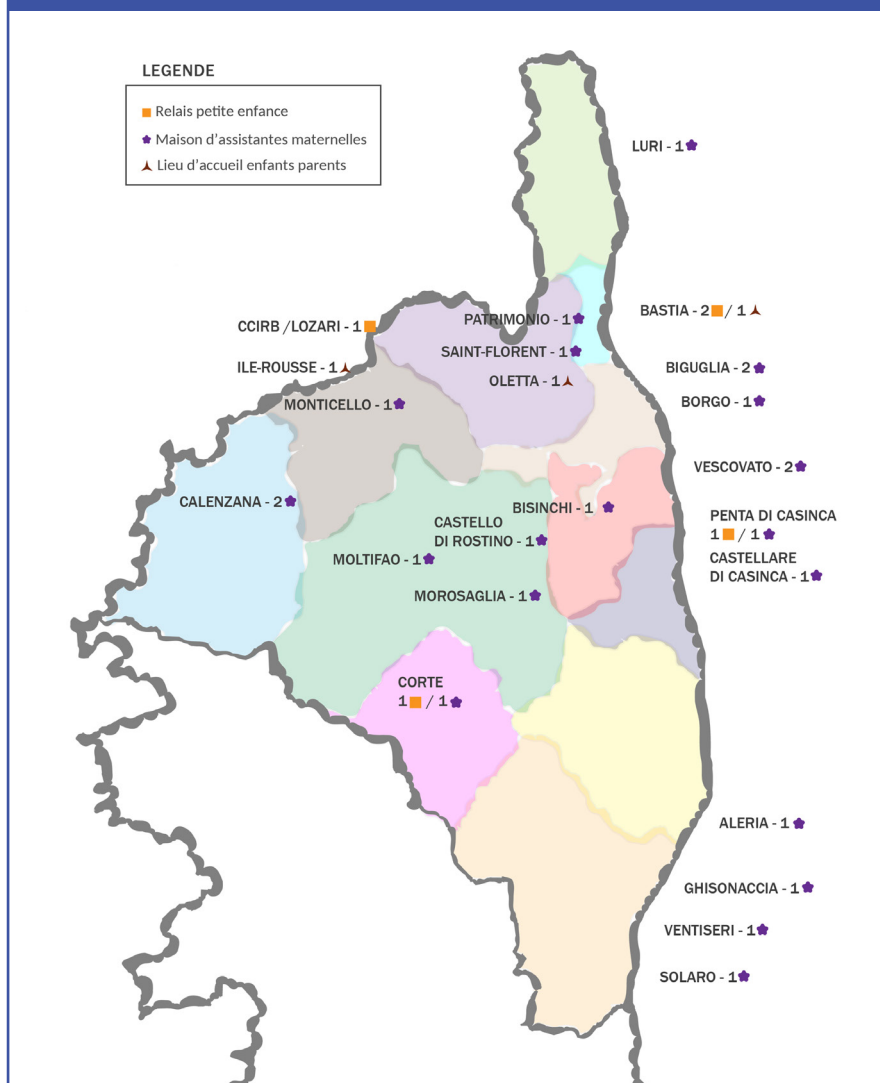
enfants accueillis

14 612 €

versés pour 2 Lieux d'accueil enfants parents (Laep)

2 ouvertures : Lozari et Folelli

Structures accueil individuel Petite enfance en Haute-Corse



I TEMPS FORT | Action de promotion du métier d'assistant maternel

Cette rencontre d'information a eu lieu au sein de l'agence France Travail de Bastia en partenariat avec la Mairie, les services de Pmi et l'Umcs. Elle a permis de présenter le métier d'assistant maternel à une trentaine de candidats. Fort du succès de cette initiative, une deuxième session a été organisée à l'agence France Travail de Ghisonaccia.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les Relais petite enfance (Rpe)

Le Rpe est le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Le travail effectué au sein des Rpe contribue à améliorer la qualité de l'accueil par l'accompagnement

des parents et des assistantes maternelles au quotidien ainsi qu'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant.

CHIFFRES CLÉS

4
relais petite enfance
—
128 694 €
versés

FOCUS // Le Rpe Culumbella (gestion directe Caf)

Le Relais Petite Enfance (RPE) Culumbella, géré par la Caf de Haute-Corse, intervient sur le territoire du nord de Bastia et des communes environnantes afin d'accompagner les parents-employeurs et les assistantes maternelles dans les conditions d'accueil du jeune enfant.

Il propose des temps d'accueil et

d'animation pour les enfants, favorisant la socialisation et l'éveil, ainsi que des espaces d'échanges pour les professionnels. L'animatrice assure également un accompagnement administratif (information, contrats, démarches), contribuant à sécuriser et simplifier les relations de travail.

CHIFFRES CLÉS

27
assistantes maternelles
—
534
enfants
—
99
parents

Le site au service des parents

Monenfant.fr, site des Allocations familiales, recense la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux enfants (crèche, accueil de loisirs, ...), des services existants pour informer et accompagner les

parents (lieu d'accueil enfants-parents, relais assistantes maternelles, service de médiation familiale, ...) mais aussi 100 % des assistantes maternelles actuellement en activité. Pour les professionnels de la



petite enfance, cet espace propose des services en ligne pour développer leur activité.

262 assistantes maternelles référencées (données extraites au 31 décembre 2025)

I TEMPS FORT | Lieux d'accueil enfant parent (LAEP)

Face à des besoins croissants en soutien à la parentalité et à une couverture territoriale inégale, les LAEP constituent un outil clé de prévention et de lien social. Dans ce contexte, deux nouveaux LAEP ont été ouverts au dernier semestre à Lozari et à Folelli, permettant de renforcer l'accessibilité de l'offre, de mieux répondre aux attentes des familles et d'améliorer le maillage territorial en articulation avec les partenaires locaux.



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Aides aux vacances et loisirs des familles

Prestation de service ordinaire (Pso)

La Caf apporte un soutien financier significatif aux Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) pour leurs dépenses de fonctionnement avec le versement d'une prestation de service.

Ces structures constituent un mode d'accueil éducatif des enfants et adolescents durant les temps libres (vacances d'été, petites vacances, mercredis et week-ends, périscolaire).

CHIFFRES CLÉS

58
établissements

1 221 500 €
de prestation de
service ordinaire Alsh

1 098 090 €
de bonus territoire

106 100 €
de bonus complément
inclusif



Vacances en famille Vacaf

La Caf adhère au service commun Vacaf géré par la Caf de l'Hérault. À ce titre, elle accorde une participation financière aux familles allocataires souhaitant partir en

vacances, incluant une aide complémentaire au transport, modulée en fonction du quotient familial, afin de réduire le coût d'un séjour de vacances en famille.

CHIFFRES CLÉS

7 970 €
de séjour vacances

400 €
d'aide aux transports

36 301 €
d'aide aux temps libres

L'aide aux temps libre

La Caf finance l'aide aux temps libres, et plus particulièrement les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), en déduisant directement le coût de la journée du reste à charge des familles, en fonction de leur quotient familial. Cette aide est versée directement aux gestionnaires des centres de loisirs, afin de faciliter l'accès des familles aux structures d'accueil.

Actions Jeunesse

Prestation de service Jeunes

4 agréments d'animateur Ps Jeunes ont été renouvelés sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2027.

Objectifs de la Prestation de service (Ps) Jeunes :

- Permettre aux partenaires jeu-

nesse d'adapter leur offre afin de mieux répondre aux attentes des jeunes.

- Soutenir l'émergence d'une offre nouvelle, innovante, adaptée aux aspirations et aux problématiques des jeunes.

CHIFFRES CLÉS

4,8
postes d'animateur

100 904 €
secteurs Bastia, Plaine orientale et Balagne

FOCUS // Les Conventions territoriales Jeunesse

La Caf de Haute-Corse est cofinancier des conventions territoriales jeunesse (CTJ), pilotée par la Collectivité de Corse.

Objectifs des CTJ :

- Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation d'actions pour les jeunes sur les temps ex-

trascolaires,

- Soutenir le développement de thématiques auprès des jeunes sur les territoires, notamment dans le rural,
- Développer l'offre de service auprès des jeunes

CHIFFRES CLÉS

5
CTJ soutenues

8 200
Jeunes
dans les secteurs Niolu, Nebbiu, Omessa, Costa Verde, Balagne

41 115 €
Subventions versées

Cité éducative

La Caf participe au dispositif « Cité éducative » aux côtés de l'Etat, l'Education nationale et la Collectivité de Corse.

Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des jeunes de 3 à 25 ans avant, pendant et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une alliance élargie des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. La Caf participe aux comités techniques et de pilotage du dispositif et porte un avis sur les actions proposées.

CHIFFRES CLÉS

78
actions lancées

28 000 €
d'actions d'accompagnement à la parentalité, de parcours éducatif et culturel



II LA PARENTALITÉ

Accompagnement à la fonction parentale

CHIFFRES CLÉS

21 269 410 €

d'allocations familiales
(+ 0,63 % par rapport à 2024)

8 067

bénéficiaires

3 684 416 €

de complément familial
(+ 4,73 % par rapport à 2024)

1 205

bénéficiaires

5 141 745 €

d'allocation de soutien familial

(+ 5,35 % par rapport à 2024)

1 587

bénéficiaires

4 600 936 €

d'allocation rentrée scolaire

(+ 2,12 % par rapport à 2024)

12 758

enfants

Les appels à projets Parentalité

En 2025, deux appels à projets ont été lancés auprès des partenaires locaux :

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - partenaire de l'école et des structures concourant à la co-éducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale. Il se caractérise par des actions en direction des enfants mais également de leurs

parents pour consolider leur rapport à l'école. Cela constitue l'originalité de ce dispositif ;

- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) en partenariat avec la Collectivité de Corse et la MSA.

Dispositif destiné aux associations œuvrant dans le domaine de la parentalité, il vise à encourager et promouvoir ce type d'actions par le biais d'une subvention.



FOCUS // Le Fonds national parentalité

Le Fonds national parentalité a été mobilisé sur trois axes :

- Axe 1 : soutenir le déploiement d'actions visant à accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et à renforcer leurs compétences parentales ;
- Axe 3 : favoriser le regroupement de l'offre de services à la parentalité au sein d'un même lieu afin d'améliorer l'accessibilité et la visibilité auprès de l'ensemble des familles ;
- Axe 4 : financer la fonction d'animation des réseaux d'acteurs de la parentalité, en lien avec l'ensemble des dispositifs concernés (Fonds national parentalité, CLAS, médiation familiale, espaces de rencontre, lieux d'accueil enfants-parents, etc), afin de renforcer la coordination et la complémentarité des interventions sur le territoire.

FOCUS // Les lieux Ressources

Deux lieux Ressources ont vu le jour en 2025 :

- une maison des 1 000 jours, portée par l'association A Casa di a famiglia à Lucciana,
- Une maison des parents dans le Centre ancien de Bastia, portée par la Falep.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas)

65 actions (8 associations)
= **138 749 €**

Suite à la mise en place des bonus enfants et parents en complément de la prestation de service, 8 porteurs de projet bénéficiaires pour un montant de 32 557 €.

ESPACE DE RENCONTRES

1 espace de rencontres
= **75 243 €**

(530 heures d'ouverture organisées sur le département et 384 rencontres effectuées)

MÉDIATION FAMILIALE

Présence sur le territoire avec l'association A Famiglia 2B, l'Udaf et l'EPE

= **183 988 €**

195 médiations réalisées

ACTIONS ADOLESCENTS

25 actions portées
= **61 957 €**

NUMÉRIQUE

Promeneurs du Net

5 acteurs
= **25 000 €**

ANIMATION ET ÉCHANGES AVEC LES PARENTS

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale (Reaap)

77 actions (29 porteurs de projet)
= **258 878 €**

Mise en place de la nouvelle réforme du fonds national parentalité et développement de deux lieux ressources parentalité sur le département et mise en réseau des acteurs parentalité du territoire.

Nombre d'adultes et d'enfants impactés par les actions REAAP sur le département de la Haute-Corse : 3591 et 3 641

Dont 13 actions REAAP en QPV en Haute-Corse

Accueil de jour du CIDFF pour le femmes victimes de violences

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) constitue un espace innovant dédié à l'accueil, à l'écoute et à l'accompagnement des femmes confrontées à des situations de vulnérabilité, notamment de violences. Cette action, engagée en 2024, a été poursuivie et renforcée en 2025 avec le soutien financier de la Caf, cofinanceur du dispositif.

Véritable lieu ressource, le CIDFF offre un cadre sécurisant et polyvalent permettant aux femmes de se reconstruire et de s'engager progressivement dans un parcours d'émancipation. Il propose un accompagnement global, incluant écoute, appui administratif et juridique, ainsi qu'un soutien psychologique et social, au bénéfice des femmes et de leurs enfants.

59 890 € Aide au démarrage 2025

II LA SOLIDARITÉ

La précarité



CHIFFRES CLÉS

19 4522 042 €
de revenu de solidarité
active

(+ 0,19 par rapport à 2024)

3 002
bénéficiaires

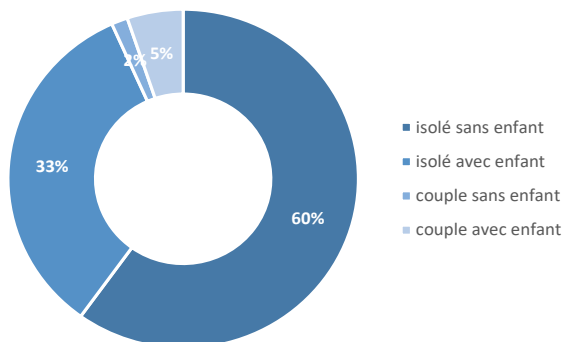
624 446€
de prime de Noël
(- 2,57 % par rapport à 2024)

2 858
bénéficiaires

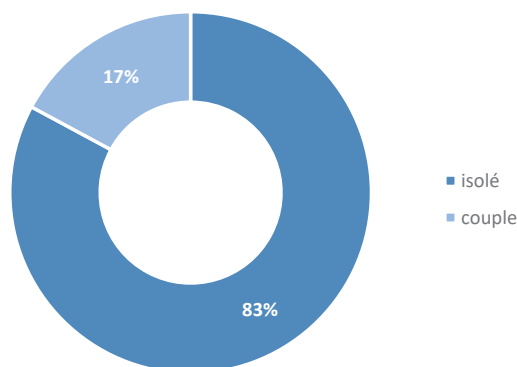
24 929 430 €
de prime d'activité
(- 1,06 % par rapport à 2024)

11 144
bénéficiaires

Bénéficiaires du Rsa en fonction de la situation familiale



Bénéficiaires de la PPA en fonction de la situation familiale



I TEMPS FORT | Déploiement de la réforme France travail

La loi du 18 décembre 2023 prévoit un ensemble de nouveautés dans le dispositif de suivi des bénéficiaires du Rsa à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- un dispositif d'inscription automatique du stock de bénéficiaires du Rsa et des demandeurs pour le flux à la liste de demandeurs d'emploi de France travail,
- la création d'un contrat unique pour tous les publics qui remplacent le PPAE et le CER,
- un mécanisme de sanction pour les bénéficiaires du Rsa refusant :
 - d'élaborer ou d'actualiser le contrat d'engagement,
 - de respecter le contenu du contrat d'engagement,
 - de se soumettre au contrôle..

Accès aux droits

Le parcours insertion et accès aux droits

Les travailleurs sociaux soutiennent les familles dans leur demande d'accès ou de maintien de droits et font l'interface avec le service Prestations afin d'éviter la rupture de droits si nécessaire.

Un bilan est réalisé à chaque première rencontre avec l'allocataire pour étudier les droits potentiels

et accompagner leur mise en place afin d'améliorer la situation financière de manière durable. Les travailleurs sociaux s'appuient sur les aides de la Caf et des dispositifs des partenaires pour une prise en charge globale des problématiques repérées.

CHIFFRES CLÉS

275

bilans des droits réalisés

233

rendez-vous sur l'insertion sociale et l'accès aux droits

Le parcours arrivée de l'enfant

Ce parcours, décliné en partenariat avec l'Assurance maladie et le service de Protection maternelle et infantile (Pmi) de la Collectivité de Corse, a été déployé en septembre 2024. Il a pour ambition de faciliter l'accès aux droits et d'informer les allocataires et les assurés sociaux à chaque étape de l'arrivée d'un enfant : de la déclaration de grossesse (ou l'adoption)

jusqu'aux trois ans de l'enfant. Pour soutenir les familles durant cette période, la Caf et leurs partenaires disposent d'un large éventail d'actions sur le champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité en termes d'informations, de prestations financières et de services. Le parcours « arrivée de l'enfant » vise à promouvoir l'ensemble de ces dispositifs.

CHIFFRES CLÉS

2

réunions collectives avec la Cnam et la Pmi pour accompagner les futurs parents

Expérimentation « 100% accès aux droits »

La Ville de Bastia a intégré l'expérimentation « 100 % accès aux droits » depuis 2021.

Ces actions au sein des quartiers prioritaires - Paese Novu, Cité Aurore, Saint-Antoine, San Gaetano, Barbesino, Charles Rocchi - visent à faire de Bastia une cité où tous les habitants ont accès à leurs droits, en cohérence avec les difficultés engendrées par la crise énergétique et l'augmentation du coût de la vie.

Depuis septembre 2024, des interventions sont menées également dans le centre ancien de Bastia.

En tant que partenaire, la Caf permet de valoriser auprès de ces publics des droits qui ne seraient pas mobilisés et favorise également la résolution de certaines situations complexes.

Le territoire de Calvi déploiera aussi son expérimentation dans le cadre du contrat local des solidarités.

CHIFFRES CLÉS

4

réunions à la Mairie de Bastia

TEMPS FORT | Généralisation de l'adossement au DRM Rsa/Ppa

Pré-remplissage des déclarations trimestrielles et nouvelles trimestrialités (M-4 M-2). Ce dispositif de ressources mensuelles, Drm, déjà utilisé depuis janvier 2021 pour le calcul des aides au logement, est désormais utilisée pour récupérer les ressources utiles au calcul de la prime d'activité et du Rsa avec pour triple objectif :

- la simplification des demandes et des Dtr des usagers,
- la sécurisation des données entrantes,
- des gains de productivité et de qualité.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le handicap



Renforcer la dimension inclusive en faveur des familles

FOCUS // Le Pôle ressources handicap de Haute-Corse



Créé en janvier 2022 à l'initiative de la Caf et coordonné par l'Associu Accompagna, le Pôle Ressources s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et vise à favoriser l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap.

Il intervient principalement auprès des structures de la petite enfance, en accompagnant les équipes dans l'accueil des enfants et en soutenant les familles tout au long de leur parcours.

Véritable interface entre les professionnels et les familles, le Pôle

Ressources facilite la coordination des partenaires et la mutualisation des compétences, tout en proposant des actions d'information, de sensibilisation et d'appui aux pratiques professionnelles.

Depuis 2025, son champ d'action s'est élargi aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et aux centres sociaux, afin de répondre aux besoins croissants des professionnels de l'enfance et de la jeunesse et de garantir une continuité des parcours d'inclusion sur l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLÉS

59 645 520 €

d'allocation aux adultes handicapés

(+ 7,2 % par rapport à 2024)

5 538

bénéficiaires

3 083 982 €

d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

(+ 4,40 % par rapport à 2024)

893

foyers bénéficiaires

580 627 €

d'allocation journalière de présence parentale

(+ 0,69 % par rapport à 2024)

37

bénéficiaires

34 499 €

d'allocation journalière proche aidant

(+ 1,70 % par rapport à 2024)

4

bénéficiaires

I TEMPS FORT | L'inclusion : Une action innovante

En 2025, le PRH a co-animé la formation « Inclusion handicap », une action innovante sur le territoire visant à répondre aux besoins croissants d'accompagnement des professionnels des accueils de loisirs face à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Cette démarche a permis de doter les équipes d'outils pratiques, de repères méthodologiques et de conseils opérationnels adaptés aux réalités de terrain en ALSH.

Trois sessions ont été organisées en partenariat avec la FALEP, les CEMEA et A Rinascita, permettant de former 36 animateurs. Au regard des besoins identifiés et de l'intérêt suscité, une quatrième session, spécifiquement destinée aux directeurs d'ALSH, est venue compléter ce dispositif.

Cette action constitue une première structurante sur le territoire et participe à l'amélioration durable de la qualité de l'accueil inclusif dans les centres de loisirs.

LA VIE SOCIALE

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

Outil complémentaire du Schéma départemental de services aux familles, le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS) permet de clarifier la politique de la Caf sur l'animation de

la vie sociale et d'harmoniser les modalités techniques (rédaction des projets sociaux, méthodologie de projet, demande d'agrément) des centres sociaux et espaces de vie sociale du département.

Les Directeurs des structures et la Caf ont pu se rencontrer afin d'élaborer un référentiel commun pour la rédaction des projets sociaux. Ce schéma est remis à tout nouveau porteur de projets.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale



CHIFFRES CLÉS

6 centres sociaux

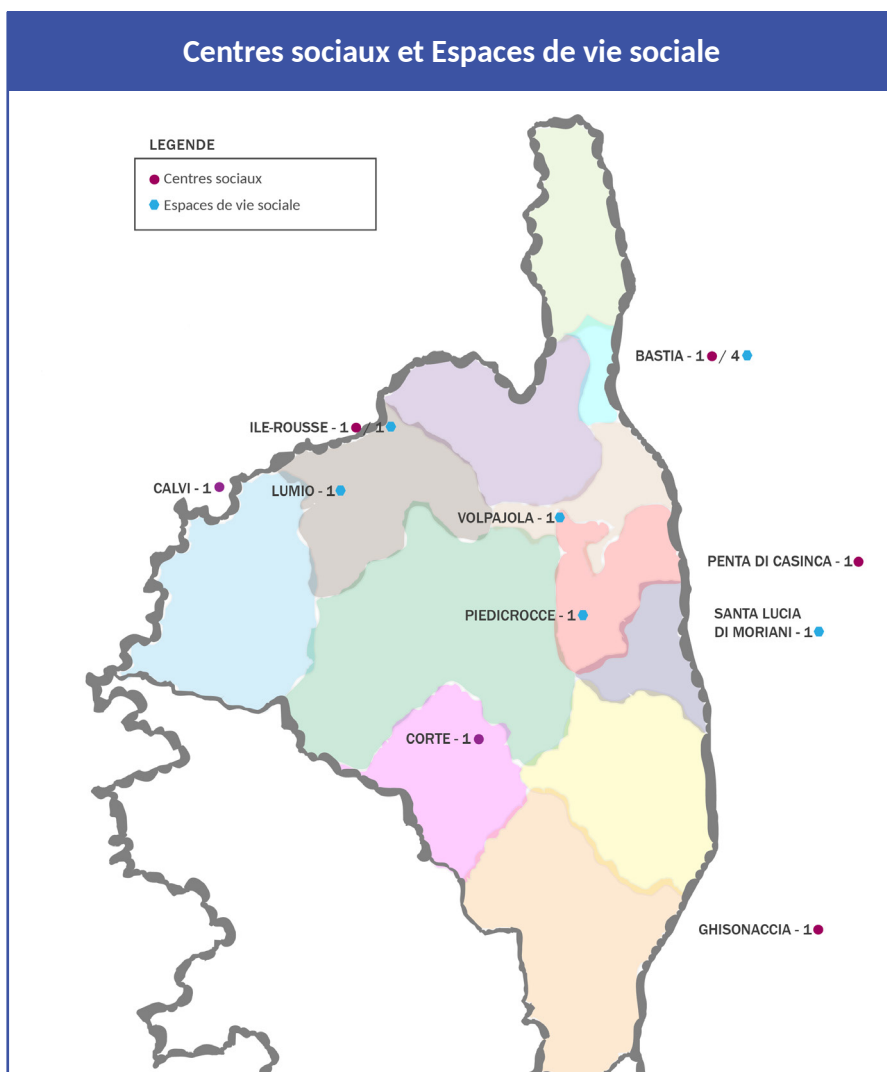
422 604 €

de prestation de service

12 espaces de vie sociale

310 556 €

de prestation de service



FOCUS // Les Espaces de vie sociale (EVS) sur les territoires ruraux

Il constitue un enjeu majeur face à l'éloignement des services, à la dispersion de la population et au risque d'isolement social. En tant que structures de proximité, les EVS jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social, l'accès à l'information et aux droits, et le soutien aux familles.

Grâce à leur ancrage local et à leur capacité d'adaptation, ils favorisent la participation des habitants, soutiennent les dynamiques locales et contribuent à renforcer la cohésion sociale et l'attractivité des communes rurales, en complément des politiques publiques existantes.

Dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG), la volonté de créer, a minima, un Espace de Vie Sociale (EVS) dans chaque EPCI est fortement engagée.

LE LOGEMENT



Parcours logement

Dans le cadre de l'offre globale de services, des engagements ont été pris afin d'accompagner les familles en impayés de loyer ou d'accession en complément des aides au logement. En application de

la loi Alur, les travailleurs sociaux avec un technicien des Prestations ont participé au dispositif partenarial de prévention des exclusions (CCAPEX).

5 réunions en 2025

25 rendez-vous réalisés pour les impayés de loyer parc privé

Non-décence du logement

Le traitement des dossiers relevant d'une situation de non-décence est soumis au préalable à l'élaboration d'un diagnostic par un opérateur présentant toutes les garanties techniques nécessaires.

Depuis 2024, une convention a été signée entre la Caf et le bureau d'étude Habitat qui réalise les diagnostics permettant d'évaluer la non-décence du logement.

La Caf participe également aux réunions du Pôle national de lutte

contre l'habitat indigne (PdIhi), partenaire indispensable dans la remontée des signalements de suspicion de non-décence.

Face au mal logement, l'Etat a intégré dans sa stratégie d'action, le déploiement d'une plateforme nommée «Histologe». Ce service en ligne offre la possibilité, à toute personne, de signaler par voie dématérialisée les mauvaises conditions d'habitat d'un logement.

CHIFFRES CLÉS

10 957 090 €
d'allocation de
logement familial
(- 0,64 % par rapport à 2024)

2 782
bénéficiaires

16 975 504 €
d'allocation de
logement social
(+ 1,79 % par rapport à 2024)

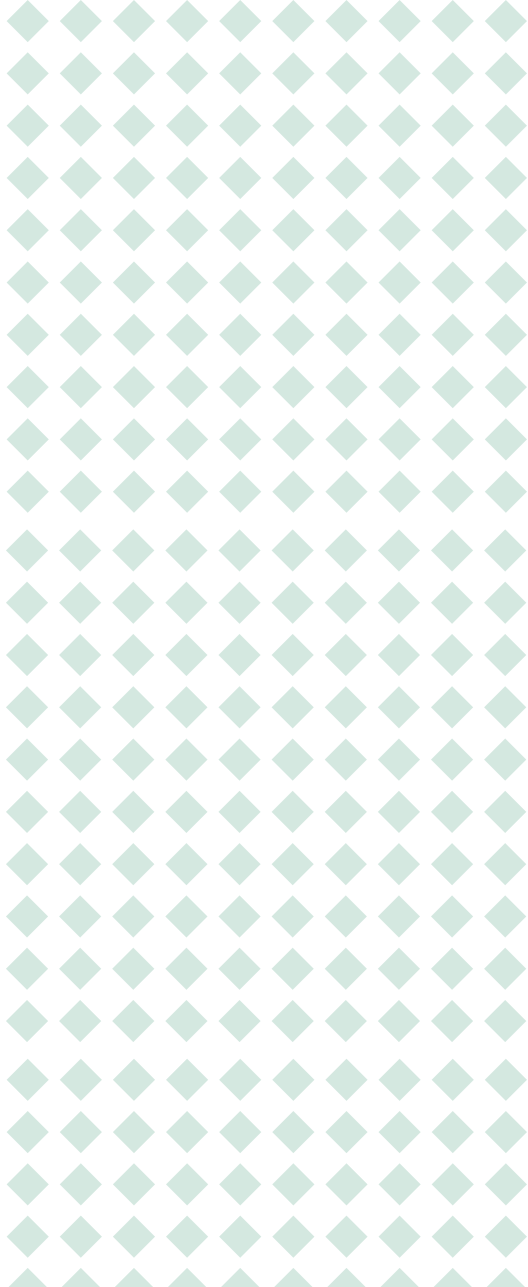
6 966
bénéficiaires

14 054 997 €
d'aide personnalisée
au logement
(+ 6,15 % par rapport à 2024)

5 189
bénéficiaires

9 660 €
d'allocation logement
temporaire
pour les organismes logeant
des personnes défavorisées
(+104,96 % par rapport à 2024)





LA RELATION DE SERVICE

**L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES
LES ENGAGEMENTS DE SERVICE**

LA RELATION DE SERVICE

II L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER

L'accueil physique et téléphonique

FOCUS // Schéma départemental d'accès aux droits et aux services (SDADS)

Inscrit dans le CPOG 2023-2027, ce plan sécurise et accompagne les publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services.

La Caf de Haute-Corse poursuit la mise en oeuvre de parcours attentionnés et d'accompagnement dans une approche globale entre

la relation de services, le service de production et le travail social. Le SDADS définit l'évolution de notre organisation afin de permettre aux allocataires d'accéder aux services Caf sur l'ensemble du département par le déploiement de l'approche de « l'aller vers ».

CHIFFRES CLÉS

17 776
personnes accueillies
dans l'espace
multi-services du siège

1 843
rdv physiques

2 740
rdv téléphoniques

I TEMPS FORT | Optimisation de l'accueil

- Elargissement des plages de RDV physiques, 2,5 jours de rdv contre 2 demi-journées,
- Déploiement d'une nouvelle solution d'accueil et de rdv (Troov) avec boîtier QR CODE, pour mieux gérer les flux lors des rendez-vous,
- Poursuite des ateliers liés au parcours Arrivée de l'enfant.

I TEMPS FORT | Déploiement du Montant net social

L'obligation d'utiliser le Montant net social (affiché sur les bulletins de paie et les relevés de prestations) dans toutes les démarches relatives au Rsa et à la Prime d'activité (décret n° 2023-1378 du 28 décembre 2023) est effectif depuis le 1er février 2024.

En 2025, une Campagne de communication d'envergure sur le Montant net social auprès des bénéficiaires de Rsa et Ppa a été réalisée par la Caf via la diffusion de spots radiophoniques.

Rendez-vous des droits

Cette offre de services permet un examen complet des droits sociaux de l'allocataire afin de réduire le non-recours aux droits.

275 entretiens réalisés

Médiation administrative

C'est un mode de relation qui vise à rétablir le dialogue et la compréhension entre la Caf et l'allocataire, en favorisant le règlement des conflits qui peuvent survenir.

28
médiations traitées



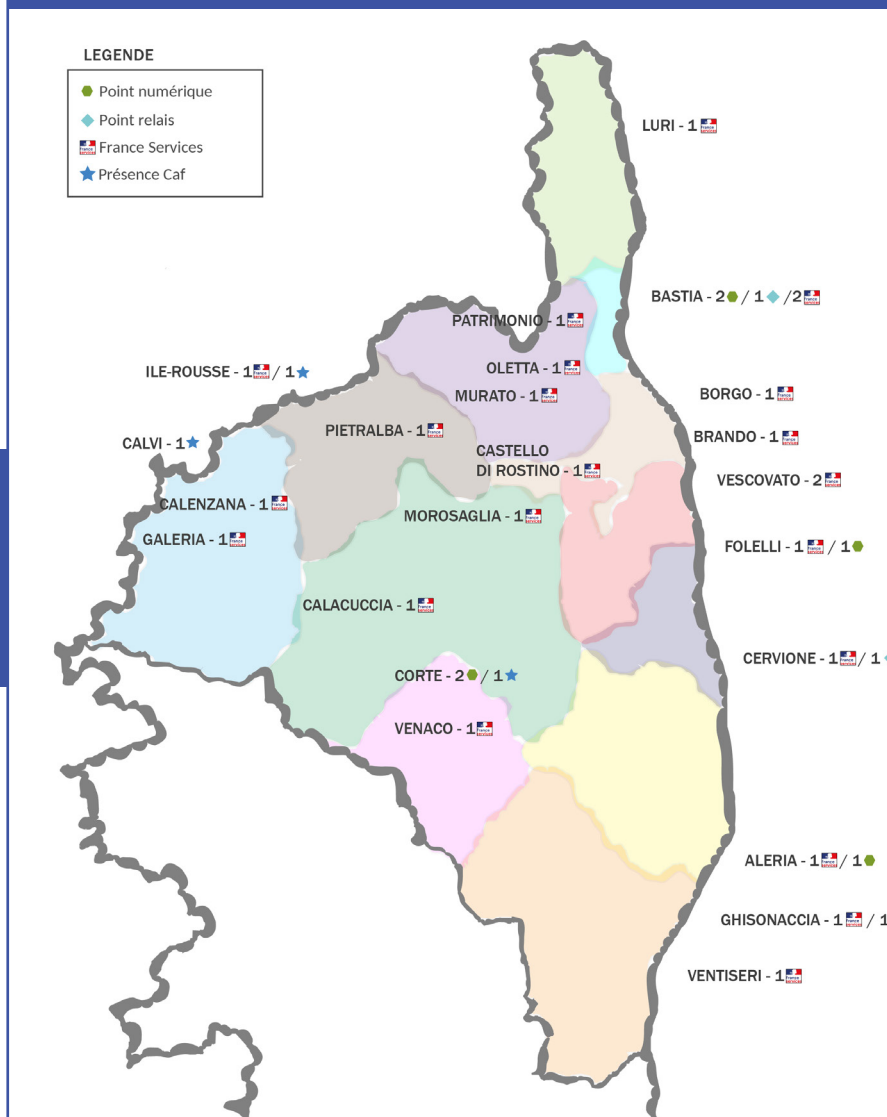
Les points d'accueils sur le territoire

Dans un souci de facilitation de l'accès aux droits et au numérique pour tous, la Caf développe son maillage territorial en s'appuyant sur le réseau des France Services. L'ensemble de ces points d'accueil permet à l'usager l'accès aux services Caf proche de chez lui et l'accompagnement dans ses démarches en ligne.

6 Points numériques
2 Points relais
22 France Services
4 Présences Caf



Points d'accueils Caf et France Services en Haute-Corse



CHIFFRES CLÉS

23 278
appels traités

22 092
courriels traités

5 431
réclamations traitées

367 533
courriers reçus
(1464 pièces par jour ouvré)

La plateforme téléphonique, les courriels et courriers

La prise en charge de la réponse téléphonique de premier niveau (informations simples sur les dossiers) est effectuée par les téléconseillers de la plateforme de service mutualisée de la Caf des Bouches-du-Rhône.

Cette plateforme assure également, en partie, la réponse aux demandes et réclamations de premier niveau effectuées par courriel par les allocataires. Les réponses aux demandes plus complexes restent, elles, effectuées par les Gestionnaires conseil de la Caf de Haute-Corse.

La Caf connectée et la dématérialisation des échanges

CONNEXIONS

461 994

visites sur l'ensemble des pages du caf.fr
dont

366 434

sur l'application mobile « Mon Compte »

223 300

visiteurs sur l'ensemble des pages du caf.fr
dont

108 564

sur l'application mobile « Mon Compte »

TÉLÉDÉCLARATIONS

Taux de recours aux téléservices : **95,3 %**

9 fois sur 10 les allocataires et
partenaires ont utilisé la télédéclaration pour
les principales démarches

98,5% de déclarations trimestrielles de
ressources pour le Rsa

99,14% de déclarations trimestrielles de
ressources pour la Prime d'activité

ESPACES POUR LES PARTENAIRES

83 partenaires ont accès à la
Consultation des dossiers allo-
cataires (CDAP)

68 partenaires ont accès au
portail d'aides financières d'ac-
tion sociale (AFAS)

PIÈCES REÇUES PAR LE WEB

57,10% sur l'année

96,44% des demandes
de prime d'activité

63,06% de pièces totales
arrivées Web

CAMPAGNES DÉMATÉRIALISÉES

31 948 mails envoyés

5 318 sms envoyés



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

Une prise en charge globale

Les offres séparation, veuvage, décès enfant sont déployées de manière pro-active sur l'ensemble du territoire.

Le contact et l'offre de rendez-vous et d'accompagnement sont proposés à la famille par téléphone

ou par courrier au plus proche de l'événement. Cette intervention qualifiée de prioritaire par la branche Famille vise à accompagner les conséquences d'une séparation ou d'un décès pour l'ensemble des membres du foyer.

Elle contribue à lutter contre une précarisation des situations tout en favorisant un accompagnement social sur une période de vie particulièrement déstabilisante.

SÉPARATION

340 rendez-vous pour
séparation-divorce

225
parents isolés
qui ont bénéficié
d'un accompagnement

56 489 €
d'aide aux victimes
de violences conjugales

DÉCÈS

72
rendez-vous décès du
conjoint

34 206 €
d'allocations forfaitaires
en cas de décès
d'un enfant

35
familles accompagnées

AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES AUX FAMILLES

35
dossiers accordés pour
les prêts famille

17 765 €
versés

43
dossiers traités pour
les secours urgents

22 000 €
versés

43
dossiers traités pour
l'aide sur critères

25 128 €
versés

FOCUS // Systématisation de l'intermédiation financière des pensions alimentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatique pour toute séparation.

La Caf assure leur recouvrement

pour le compte de l'allocataire par le biais de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Les procédures de recouvrement amiables ou for-

cées sont mises en œuvre ainsi que le suivi des allocataires concernés. Les usagers peuvent s'informer sur le site pension-alimentaire.caf.fr ou en appelant le 3238.

I TEMPS FORT | L'aide aux victimes de violences conjugales

Développement du partenariat avec le CIDFF et mise en place d'une aide financière afin de répondre aux besoins des familles victime de violences ainsi que les enfants victimes de violences conjugales.

LA RELATION DE SERVICE

II LES ENGAGEMENTS DE SERVICE

Délai de démarche des prestations légales

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues toutes catégories de prestations confondues.

9,10 jours

Cible nationale COG : ≤ 15 jours
Résultat de la Branche : 13,12 jours

Délai de démarche pour les bénéficiaires de minima sociaux

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues relatives à la gestion des dossiers de minima sociaux.

8,8 jours

Cible nationale COG : ≤ 14 jours
Résultat de la Branche : 12,4 jours

Solde de pièces restant à traiter en fin de journée

Mesure la maîtrise de la charge de travail supportée par le service Prestations. Il s'agit du nombre de jours de travail nécessaires pour résorber le solde de pièces restant à traiter en fin de journée.

2,61 jours

Cible nationale COG : < 5 jours
Résultat de la Branche : 4,37 jours

Indicateur de qualité de liquidation en temps réel (IQL0)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification immédiatement après traitement par Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

94,80%

Objectif : 92,40%
Résultat de la Branche : 93,58%

Indicateur de qualité de liquidation à 6 mois (IQL6)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification 6 mois après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

95,48%

Objectif : 95,10%
Résultat de la Branche : 96,85%

Réclamations traitées dans un délai ≤ 10 jours

88%

Cible nationale COG : $\geq 80\%$
Résultat de la Branche : 78,10%

Baromètre de satisfaction des allocataires de la Caf de Haute-Corse

Enquête réalisée en 2025 auprès d'un échantillon d'allocataires



90,4% satisfaits de la qualité de service



92,3% satisfaits de l'amabilité des agents



84,2% satisfaits des visites à l'accueil



88,4% satisfaits des horaires d'ouverture



84,6% satisfaits des délais entre la demande et le paiement de la prestation



92,7% satisfaits du site internet



78,9% satisfaits des délais de traitement des courriers



95,9% satisfaits de l'application mobile



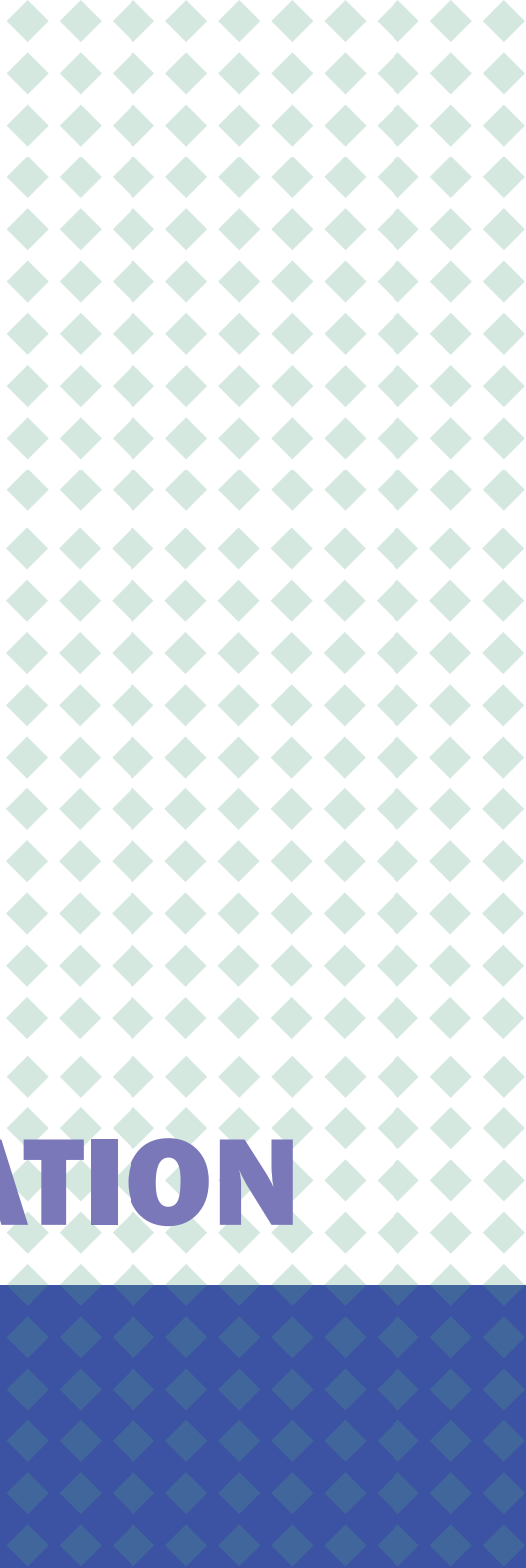
78,9% satisfaits des échanges de courriels



82,4% satisfaits des appels téléphoniques



82,6% satisfaits de la simplicité des résultats

A decorative pattern of small, light green diamonds arranged in a grid, extending from the top right corner down to the middle of the page.

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

LE PROJET D'ENTREPRISE

LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

LA MAÎTRISE DES RISQUES

LES ACTIVITÉS MUTUALISÉES

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

II LE PROJET D'ENTREPRISE

La coopération renforcée avec la Caf de Corse-du-Sud

La coopération entre les deux Caisses de Corse inscrite dans le Cpog 2023-2027 a permis de trouver des organisations, des solutions et de créer des synergies. La taille critique de nos Caf dans le réseau, notre situation isolée

dans une seule région ainsi qu'un environnement institutionnel local particulier avec une Collectivité unique, sont les raisons qui ont conduit à accentuer cette coopération.

La force de nos organismes pour mettre en œuvre les politiques de la branche Famille est de proposer une offre de service concertée et unifiée à l'ensemble de nos partenaires.

Une démarche collective et participative

PROJETS d'ENTREPRISE



➤ 2023-2027

CHIFFRES CLÉS

51
personnes mobilisées
sur les deux caisses

25
projets envisagés

52
actions

En 2023, les Caf de Corse ont préparé leurs projets d'entreprise **#ENSEMBLEVERS2027** en adoptant une méthode participative et innovante.

Partant de trois axes stratégiques :

- améliorer et optimiser la relation avec les allocataires et les partenaires,
- Se positionner comme acteur incontournable de nos territoires,

- moderniser notre gestion interne, l'ensemble des salariés a apporté les idées autour desquelles se sont dessinés les projets à mettre en œuvre.

Des groupes de volontaires ont ensuite prolongé la réflexion pour construire un projet global et cohérent. En janvier 2024, le projet **#ENSEMBLEVERS2027** et ses modalités de mise en œuvre ont été présentés en assemblée générale du personnel.

Depuis 2024, des cadres et des collaborateurs s'investissent dans des groupes de travail pour construire les solutions et les plans d'action en conciliant deux exigences :

- avancer sur des projets réfléchis et organisés dans la durée,
- s'adapter aux imprévus, aux évolutions réglementaires ou aux besoins des services.

FOCUS // Où en sommes-nous ?

Le projet d'entreprise avance de manière progressive et réaliste. Il n'est ni figé ni déconnecté du terrain.

Entre 2024 et 2025, 15 projets ont été lancés (9 finalisés et 6 en cours de finalisation). 4 restent à lancer avec la méthodologie de groupe projet.

Certains projets ont été intégrés à une stratégie plus globale, comme l'approche populationnelle et d'autres ont été abandonnés car ne correspondant plus à la stratégie de service.

Plusieurs projets portent directement sur les conditions de travail : organisation des activités, ergonomie des postes, communi-

cation interne, activité de cohésion. Ces chantiers ont contribué à améliorer la qualité de vie au travail et à renforcer le collectif.

Ce travail collectif à mener jusqu'en 2027 contribue à redessiner, pas à pas, deux Caf modernisées, coordonnées et attentives à leurs équipes et à leurs publics.

II LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

Le Plan de contrôle interne (Pci)

Le dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un plan annuel, constitue avec la démarche d'amélioration continue un socle de la maîtrise de nos activités.

La diffusion du décret 2022-1283 du 30 septembre 2022 a réaffir-

mé l'importance du dispositif de contrôle interne avec une exigence de cohérence entre la stratégie de maîtrise des risques, les enjeux stratégiques poursuivis par les organismes (enjeux de gestion, de renforcement de la qualité et de la

performance) et les engagements pris dans le cadre des COG.

Le contrôle interne se tourne ainsi vers plus d'efficacité et introduit la notion clé de performance et de responsabilisation.

Les activités des Caf sont exposées à des risques internes ou externes, plus ou moins critiques

Erreurs dans le calcul des prestations

Compétences insuffisantes ou inadaptées au métier

Erreurs / omissions de déclarations des allocataires ou partenaires

Fraude externe

Rupture d'activité

RISQUES INTERNES

Fraude interne

Non maîtrise de la charge

Etc

Erreurs dans le calcul de la paye et des droits du salarié

RISQUES EXTERNES

Usagers ne recourant pas à leurs droits

Etc

Si on maîtrise les risques, on maîtrise les activités

Contrôles métiers

Plans de formation / perfectionnement

Plan de maîtrise de la charge

Supervisions

MOYENS DE MAÎTRISE DES RISQUES INTERNES

Plan de lutte contre la fraude

Plan de continuité d'activité

Etc

Contrôles sur place

Contrôles sur pièces

Plan de lutte contre la fraude

MOYENS DE MAÎTRISE DES RISQUES EXTERNES

Rendez-vous des droits

Etc

Contrôle interne = mise en œuvre des moyens perçus comme les plus à même de maîtriser les risques

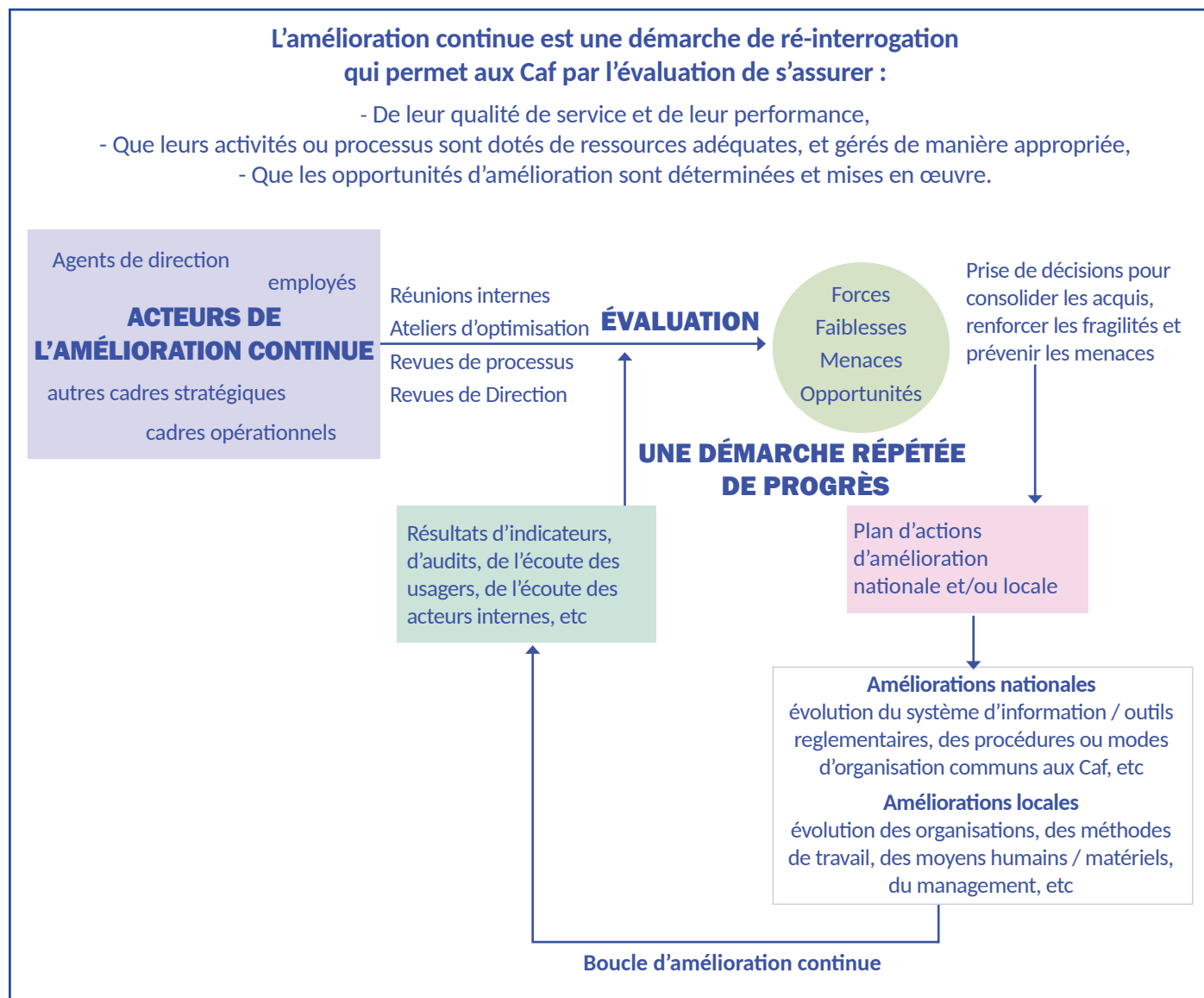
LES PROJETS ET L'ORGANISATION

La démarche qualité intégrée (Dqi)

Elle vise à l'amélioration continue de la performance globale en tenant compte des enjeux de qualité, d'efficacité et de maîtrise des risques des processus et de leurs activités.

Les processus sont constitués par un ensemble d'activités : activités de pilotage relatives à la stratégie de l'organisme, activités métiers en lien avec la délivrance de services

aux usagers et partenaires, activités supports nécessaires au fonctionnement des organismes.



Le Plan de continuité d'activité (Pca)

C'est un ensemble de procédures associées à des solutions humaines, techniques, matérielles et organisationnelles pour faire face aux incidents ou sinistres.

L'objectif : poursuivre les activités en mode dégradé jusqu'au retour à la normale en protégeant l'organisme, ses salariés et ses alloca-

taires. Le PCA est mutualisé avec la Caf de Corse-du-Sud, renforçant ainsi la coordination et la capacité de réponse commune en situation de crise.

En 2025, comme en 2024, une panne de climatisation a entraîné l'activation du Plan de Continuité d'Activité. Sur la période du

1^{er} juillet au 5 septembre, cet incident a impacté les locaux et nécessité le déclenchement du dispositif. Des mesures adaptées ont été mises en œuvre afin d'aménager les conditions de travail et de garantir la continuité des activités.

1 exercice de crise au siège de la Caf

I TEMPS FORT | Un PCA déclenché en 2025

Une panne prolongée du système central de climatisation a touché les locaux de la Caf. Pour garantir la continuité du service durant la période estivale, tout en préservant les conditions de travail des collaborateurs, un Plan de Continuité d'Activité a été activé.

Plusieurs mesures ont été mises en place du 16 juin au 5 septembre 2025 :

- adaptation de l'organisation du télétravail, avec une augmentation du nombre de jours télétravaillés afin de réduire l'occupation des espaces non climatisés,
- mise à disposition de bureaux climatisés et réorganisation des espaces de travail,
- assouplissement temporaire des horaires de travail pour les agents présents sur site, afin de limiter leur exposition aux fortes chaleurs,
- déploiement de climatiseurs mobiles dans les bureaux les plus exposés et mise à disposition de ventilateurs sur demande.

Le Plan particulier de mise en sûreté (Ppms)

Le PPMS est un dispositif de sécurité destiné à organiser la protection des personnes présentes dans un établissement face à un événement exceptionnel ou à une situation de menace pouvant compromettre leur intégrité physique

ou leur santé.

Cette procédure a pour objectif de définir les mesures et les actions à mettre en œuvre afin de réagir efficacement à ce type de situation. Les réflexes et consignes associés au PPMS constituent des garanties

essentielles pour assurer la sûreté des personnes lors de la survenue d'une menace.

1 exercice intrusion a eu lieu au siège afin de tester les dispositifs de sécurité et la réactivité des équipes.

La Politique de sécurité du système d'information (Pssi)

C'est un ensemble de mesures (techniques, organisationnelles et humaines) qui a vocation à protéger notre système d'information et ses données de tout dysfonctionnement, malveillant ou non.

Elle se décline dans un cadre national, actualisé chaque année en fonction des évolutions technologiques et des revues de processus

annuelles réalisées dans les organismes.

Chaque année les organismes sont tenus de contrôler leurs processus de gestion du système d'information via des revues sur deux domaines :

- la gestion des habilitations,
- le Référentiel National de Contrôle Interne du Système d'Information.

Ces contrôles servent à alimenter un circuit d'amélioration continue et participent à la certification des comptes de l'organisme. Ils sont complétés périodiquement d'un audit réalisé directement par les services de la Cnaf.

II LA MAÎTRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques des prestations légales

Elle permet de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la Caf et de verser des

montants corrects de prestations aux allocataires et aux partenaires. Elle vise à limiter les risques finan-

ciers et comprend plusieurs axes : les données entrantes, le contrôle métier et le contrôle sur place.

DONNÉES ENTRANTES

La Caf s'appuie sur les déclarations des allocataires pour étudier les aides qu'elle accorde. En contrepartie, elle contrôle les informations transmises via des appels de pièces ou des contrôles sur place.

La Caf procède aussi à des échanges d'informations avec des partenaires afin de sécuriser ces données (échange annuel avec la Dgfi, mensuel avec France Travail, transmission des loyers par les bailleurs).

16 719

allocataires contrôlés au moins une fois, soit

50,26%

des allocataires

2 150

contrôles réalisés

1 549 323 €

d'impact financier

FOCUS // Datamining données entrantes

Il permet de profiler les dossiers à risques et de mieux sélectionner les contrôles à réaliser.

238

contrôles réalisés

382 002 €

d'impact financier

CONTRÔLE MÉTIER

Sous la responsabilité du Directeur comptable et financier, il vise à s'assurer de la bonne application de la législation en vigueur, de la présence des pièces justificatives et de l'exactitude de la saisie des informations.

6 558

contrôles réalisés

786 385 €

d'impact financier

FOCUS // Datamining métier

Ce mode de ciblage permet de sélectionner les liquidations en fonction de plusieurs critères de risques identifiés, renforçant ainsi l'efficacité du contrôle en avant paiement. L'objectif étant de détecter en amont les dossiers pouvant présenter un risque élevé d'erreur de liquidation.

2 219

contrôles réalisés

34,8%

de taux d'erreurs détecté

407 293 €

d'impact financier

CONTRÔLE SUR PLACE

Avec deux contrôleurs sur place assermentés et éventuellement l'appui de contrôleurs d'autres organismes dans le cadre de dispositifs de coopération, la Caf vérifie sur place les situations pour lesquelles le contrôle sur pièces ou par échanges d'informations entre partenaires nécessite un contrôle domiciliaire.

242

contrôles réalisés

1 134 274 €

d'impact financier

1 055 285 €

d'indus

78 989 €

de rappels



I TEMPS FORT | Contrôles : mesures d'élasticité

Depuis 2023, le champ de la performance en contrôle des données entrantes est particulièrement suivi. En effet, le passage d'objectifs en nombre à des objectifs en montant a entraîné des conséquences, en termes d'articulation des différentes campagnes mais également en termes de masse de contrôles lancés. Pour continuer d'encourager la performance globale du dispositif, plusieurs mécanismes sont déployés comme la mesure d'élasticité en 2024. Ce dispositif de rattrapage global des 3 principaux objectifs relatifs aux données entrantes a été lancé afin d'en faire une cible unique à atteindre. C'est une mesure d'incitation pour les Caf qui doivent maintenir l'activité sur les contrôles. Ce dispositif n'a pas été activé en 2025 concernant la Caf de la Haute-Corse, les trois objectifs ayant été atteints.

La maîtrise des risques en action sociale

CONTRÔLE SUR PLACE

Des contrôles sur place sont réalisés chaque année sur un échantillon de structures bénéficiaires de la Prestation de service : Etablissements d'accueil du jeune enfant, Accueils de loisirs de proximité sans hébergement, Relais petite enfance, Centre social, médiation...

10

structures contrôlées dont 3 effectués par le Service public de la petite enfance (6 Eaje, 3 Alsh extrascolaire, 1 centre social)

2 458 €
d'indus

CONTRÔLE MÉTIER

Il s'assure de la correcte application des procédures de paiement et de la réglementation pour les aides financières individuelles (Afi) et collectives (Afc). C'est un contrôle réalisé sur un échantillon de dossiers.

142
dossiers contrôlés

Les indus de prestations et le recouvrement

6 438 689 €
de solde à recouvrer
au 31 décembre
(+24,6 % par rapport à 2024)

80,6%
de taux de recouvrement financier des indus à 24 mois

78,1%
de taux de recouvrement des indus frauduleux à 48 mois

9 745 381 €
d'indus implantés dans l'année
(+32,1 % par rapport à 2024)



Une stratégie offensive en matière de lutte contre la fraude

Dans le cadre de la coopération, le traitement de la lutte contre la fraude pour les Caf de Corse est réalisé par la Caf de Corse-du-Sud. Les dossiers de suspicion de fraude font l'objet d'une instruction en commission administrative qui se prononce sur la qualification et les sanctions. Depuis 2022, la Collectivité de Corse donne délégation à la

Caf pour qualifier et sanctionner la fraude. En 2025, 6 commissions administratives des fraudes ont eu lieu. Le nombre de fraudes a augmenté tant en nombre qu'en montant. Ces chiffres attestent d'un ciblage sur les enjeux financiers performant grâce au datamining.

CHIFFRES CLÉS

- 113 fraudes qualifiées (+54,8 % par rapport à 2024)
- 916 306 € de préjudice financier (-10,35% par rapport à 2024)
- 2 plaintes
- Les sanctions :
 - 13 avertissements
 - 50 pénalités
 - 47 189 € de montant (-23,4 % par rapport à 2024)

MONTANT DU PRÉJUDICE SELON LE TYPE DE FRAUDE :

- 50,4% de fraudes concernant le RSA = 458 499 €
- 49,96% de fraudes concernant d'autres prestations = 457 807 €

LES ACTIVITÉS MUTUALISÉES

Un pilotage commun

Dans le cadre de la coopération avec la Caf de Corse-du-Sud, le pilotage des activités est commun aux deux caisses. Des dispositifs d'entraide sont mis en place dans tous les secteurs. En 2024, compte tenu de l'absence intervenu dans les secteurs

de la délivrance des droits des deux organismes, un plan de soutenabilité commun a été élaboré. Sa mise en oeuvre permet d'équilibrer les délais de traitement et la qualité de service en répartissant les charges de travail de gestion des prestations et de la vérifica-

tion lorsque la situation le nécessite. De manière pérenne, la Caf de Haute-Corse gère la totalité des paiements des aides financières d'action sociale pour les deux Caf de Corse.

Le service de télérecouvrement

La Caf de Haute-Corse gère le service de télérecouvrement pour le compte de l'ensemble des Caf des régions PACA et Corse.

65 528 appels sortants, soit	23 469 appels entrants, soit	180 765 signalements traités couvrant 8 Caf
90,42 % de taux de joignabilité	92,49 % de taux d'efficacité	100 % des listes traitées

TEMPS FORT | Jumelage de production

Une expérimentation est menée entre les Caf de Corse et la Caf du Val-de-Marne depuis octobre 2025. 15 recrutements répartis entre Corse-du-Sud et de Haute-Corse ont été effectués. Ces futurs conseillers ont débuté un plan de formation outillé par la Caf du Val-de-Marne.

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Le Conseil d'administration (CA)

Mission : Définir la politique de la Caf conformément aux orientations nationales.

Composition : 22 membres titulaires (15 suppléants) : 8 représentants des assurés sociaux, 6 représentants des employeurs et travailleurs indépendants, 4 représentants des associations familiales, 4 représentants des personnes qualifiées.

Font également partie du CA : 3 représentants du personnel avec une voix consultative.

Compétences : Voter les budgets, contrôler l'application de la législation et des réglementations par

l'équipe de direction, définir la politique et les orientations de l'action sociale de la Caisse.



Les membres du Conseil d'administration
(Elections du 1^{er} avril 2022)



Jacques-Yves BONAVITA
Président (CPME)
depuis le 1^{er} avril 2022

Louis DUCREUX
1^{er} Vice-Président

Daniel FERACCI
2^{ème} Vice-Président

Joëlle VERDONI
3^{ème} Vice-Présidente

4 réunions du bureau avant le CA
composé des vice-présidents et de Valérie BELLEC

4 réunions du CA

ORGANISATIONS DESIGNATRICES			MEMBRES
Représentants des ASSURES SOCIAUX	CFDT	Titulaires	Louis DUCREUX / Vanina GHIZZO
		Suppléants	Gwenaëlle CASTELLANI / Christelle GIANZILY
	CGT	Titulaires	Sandrine MAZEAU / Roland MILLELIRI
		Suppléants	Séverine MASON / Non désigné
	CGT-FO	Titulaires	Valérie BELLEC / Marie-Françoise GIANNUCCI
Représentants des EMPLOYEURS	CFE-CGC	Suppléants	Marie-José GIUDICELLI / Cyril CHIAVERINI
		Titulaire	Antoine D'ULIVO
	CFTC	Suppléant	Marie-Pierre TAFANELLI
		Titulaire	Jacques FERRETTI
Représentants des TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	MEDEF	Suppléant	Julie TRAVAGLINI
		Titulaires	Guillaume BOUSQUET / Olivier MILON
	CPME	Suppléant	Paul MASSON / Jean-Paul VILLA
		Titulaire	Non désigné
Représentants des ASSO-CIATIONS FAMILIALES	U2P	Suppléant	Non désigné
		Titulaire	Mireille PIACENTINI
	CPME	Suppléant	Daniel FERACCI
		Titulaire	Monique GUALTIERI
PERSONNES QUALIFIEES	FNAE	Suppléant	Jacques-Yves BONAVITA
		Titulaire	Non désigné
	UNAF/UDAF	Suppléant	Elisabeth MORI
		Titulaires	Aymeric GOULEY
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	UNAF/UDAF	Suppléants	Philippe FABRETTI / Marie-Isabelle GUILAUME
		Titulaires	CHIARI / Marie-France MORACA / Joëlle VERDONI
		Suppléants	Nathalie CACCIAGUERRA / Thierry CAMBON / Nathalie CHAUME / Bruna GUIDICELLI
		Titulaires	Marc BALDACCI / Madeleine GIOVANNANGELI / François GIUDICELLI, Xavière PIOVESANA
		Suppléants	Collège cadres : Ida HENRARD
		Titulaires	Collège employés : Jennifer FURFARO, Emmanuelle MASSEI
		Suppléants	Collège cadres : Marie-Catherine MONTI
		Titulaires	Collège employés : Luc DUPOUEY, Julie BEDOS

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les commissions règlementaires

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA)		MEMBRES
Elle reçoit et traite les demandes de remises de dettes et contestations formulées par les allocataires concernant les décisions prises par l'organisme en matière de prestations légales. 8 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Christelle GIANZILY / Valérie BELLEC / Guillaume BOUSQUET / Elisabeth MORI / Joëlle VERDONI
	Suppléants	Jacques FERRETTI / Sandrine MAZEAU / Xavière PIOVESANA
COMMISSION DES PENALITES		MEMBRES
Elle est saisie suite à la décision du Directeur d'appliquer une pénalité, seulement si la personne en cause conteste l'application de cette pénalité. 4 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Christelle GIANZILY / Valérie BELLEC / Guillaume BOUSQUET / Elisabeth MORI
	Suppléants	Jacques FERRETTI / Sandrine MAZEAU
COMMISSION DES MARCHES		MEMBRES
Dans le cadre des procédures de passation des marchés, une commission des marchés est désignée par le Conseil d'administration conformément à l'art. 3 de l'arrêté du 16 juin 2008. La commission ne s'est pas réunie en 2025.	Titulaires	Philippe FABRETTI / Olivier MILON / Vanina GHIZZO / Jacques FERRETTI
	Suppléants	Marie-France MORACA / Guillaume BOUSQUET / Sandrine MAZEAU / Valérie BELLEC

Les commissions statutaires

COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS)		MEMBRES
Elle définit et met en œuvre les orientations locales de la politique d'action sociale de l'organisme. Elle prend les décisions d'agrément, de conventionnement et d'attribution de subventions et de prêts aux associations et aux collectivités locales sur les champs d'intervention de la Caf. 3 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Louis DUCREUX / Sandrine MAZEAU / Jacques FERRETTI / Valérie BELLEC / Elisabeth MORI / Guillaume BOUSQUET / Jacques-Yves BONAVIDA / Daniel FERACCI / Joëlle VERDONI / Isabelle GUILAUME-CHIARI / Madeleine GIOVANNANGELI
	Suppléants	Vanina GHIZZO / Roland MILLELIRI / Antoine D'ULIVO / Marie-José GIUDICELLI / Olivier MILON / Monique GUALTIERI / Philippe FABRETTI / Marie-France MORACA / François GIUDICELLI

Les représentations extérieures du Conseil d'administration

		MEMBRES
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Titulaire	Louis DUCREUX
ADIL	Titulaire	Elisabeth MORI
COMMISSION DES DROITS DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES	Titulaire	Philippe FABRETTI
	Suppléant	Vanina GHIZZO
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT	Titulaire	Ange MEI (Caf 2A)
	Suppléant	Nathalie CACCIAGUERA
COMM. CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Titulaire	Non désigné
CONFERENCE REGIONALE A LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE CORSE	Titulaire	Renaud MAZIN (Caf 2A)
	Suppléant	Thierry CAMBON
FICAF	Titulaires	Jacques-Yves BONAVIDA / Louis DUCREUX / François GIUDICELLI
	Suppléants	Gwenaëlle CASTELLANI / Marc BALDACC
UIOSS	Titulaires	Christelle GIANZILY / Sandrine MAZEAU / Marie-Françoise GIANNUCCI / Jacques-Yves BONAVIDA / Elisabeth MORI / Daniel FERACCI / Joëlle VERDONI / Marc BALDACC / Madeleine GIOVANNANGELI
	Suppléants	Louis DUCREUX / Jacques FERRETTI / Antoine D'ULIVO / Guillaume BOUSQUET / Philippe FABRETTI / François GIUDICELLI / Nathalie CACCIAGUERRA
GIP MAISON DES ADOLESCENTS	Titulaire	Christelle GIANZILY

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

L'équipe de Direction commune 2A-2B



Dominique MARINETTI
Directeur



Alexandra PASSONI
Directrice Comptable et Financière



Karine DEWEVRE
Directrice Adjointe
Mobilité depuis décembre 2025



Marie-Pascale SIMONI
Directrice Adjointe 2A



Eric VERRIER
Sous-Directeur 2A
Congés avant retraite depuis juillet 2025

La comitologie

Le pilotage de l'organisme se base sur une comitologie qui est définie et formalisée. Dans le cadre du projet de coopération, certaines instances sont tenues en commun avec la Caisse de Corse-du-Sud. L'organisation de cette comitologie s'intègre dans la Transformation numérique interne (Tni) à travers la création d'une équipe Teams pour chaque instance.

COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : visio
Composition : Agents direction + Pilotes DQI et Attachées direction

COMITÉ DE COORDINATION (COCOR)

Périodicité : trimestrielle
Modalités : visio ou présentiel
Composition : Codir + Managers stratégiques

COMITÉS DE SUIVI DES PROCESSUS (CSP)

5 CSP : production, action sociale, supports, informatique, recouvrement
Périodicité : mensuelle
Modalités : visio
Composition : ADD + pilotes + managers stratégiques + managers

RÉUNIONS DE SERVICE

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : Visio / présentiel

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les instances représentatives du personnel

Le Comité social économique (CSE)

Instance unique de dialogue social, le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise à l'organisation du travail, à la formation professionnelle

et aux techniques de production. Il assure également des missions de veille sur la santé et la sécurité au travail. Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'organisme. Les élections des représentants du personnel au CSE se sont déroulées le 19 septembre 2023 afin d'élire 5 représentants du personnel pour les quatre années à venir : 4 pour le collège des employés (4 suppléants), et 1 pour le collège des cadres (1 suppléant).

10 réunions en 2025

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE DES CADRES	Marie-Catherine MONTI	Ida HENRARD (trésorier suppléant)
COLLEGE DES EMPLOYES	Jennifer FURFARO (Secrétaire) Jean-Michel MORESCHI (Trésorier) Emmanuelle MASSEI Marien GUAITELLA	Noemi OLIVI (Secrétaire suppléante) Dominique MAROSELLI Jean-Mathieu MARIANI Elisabeth PALAZZO

Les représentants des organisations syndicales

FO Ida HENRARD	CFTC Dominique MAROSELLI	STC Emmanuelle MASSEI
-------------------	-----------------------------	--------------------------



Les collaborateurs

Les Ressources humaines

EFFECTIF ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

85 collaborateurs en CDI
(dont 66 femmes et 19 hommes)

2 recrutement en CDI

3 départs

62 mois de CDD

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

44 agents en situation de télétravail

1 à 3 jours par semaine dans le cadre du protocole télétravail signé par les organisations syndicales

Négociations sur 3 thèmes :

- Expérimentation de la semaine de travail nouvelle formule (4,5 jours),
- Moyens de communications des organisations syndicales,
- Droit à la déconnexion.

MESURES SALARIALES

69,51% des agents ont bénéficié d'une mesure salariale, dont

46,34% ont bénéficié de mesures individuelles (points de compétences et parcours)

20 900 € de rachat de RTT pour 17 agents bénéficiaires

NOUVELLE CLASSIFICATION

Tous les agents ont bénéficié de l'attribution de 3 points supplémentaires

43,90% des agents ont obtenu une revalorisation supérieure à 3 points

FORMATION PROFESSIONNELLE

27 formations effectuées
(-34,15% par rapport à 2024)

84 agents ont suivi au moins une formation

60 645 € de dépenses
(-35,44% par rapport à 2024)

STAGES

1 stagiaire BTS

1 stagiaire de 3ème

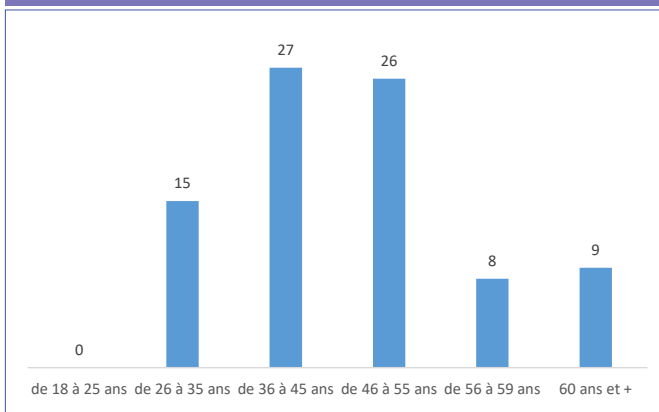
I TEMPS FORT | Nouvelle classification

Le protocole d'accord Ucanss du 22 novembre 2024 entré en application en mars 2025 a entraîné :

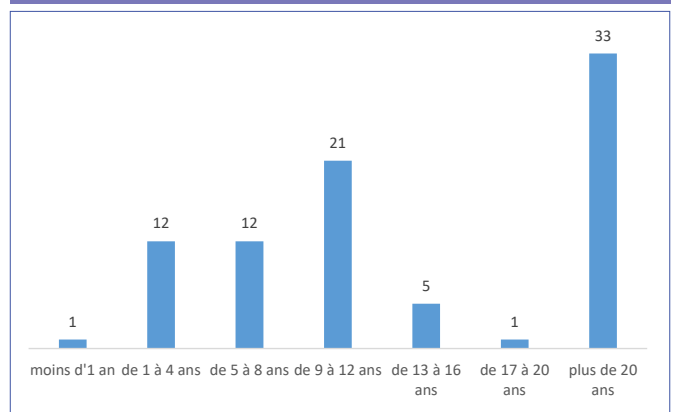
- La revalorisation de l'ensemble des coefficients de base des emplois de la grille de classification
- L'augmentation minimum de 3 points pour l'ensemble des emplois.

En lien avec la nouvelle classification les travaux de refonte des référentiels emplois ont été engagés en 2025.

Répartition des effectifs par tranche d'âge

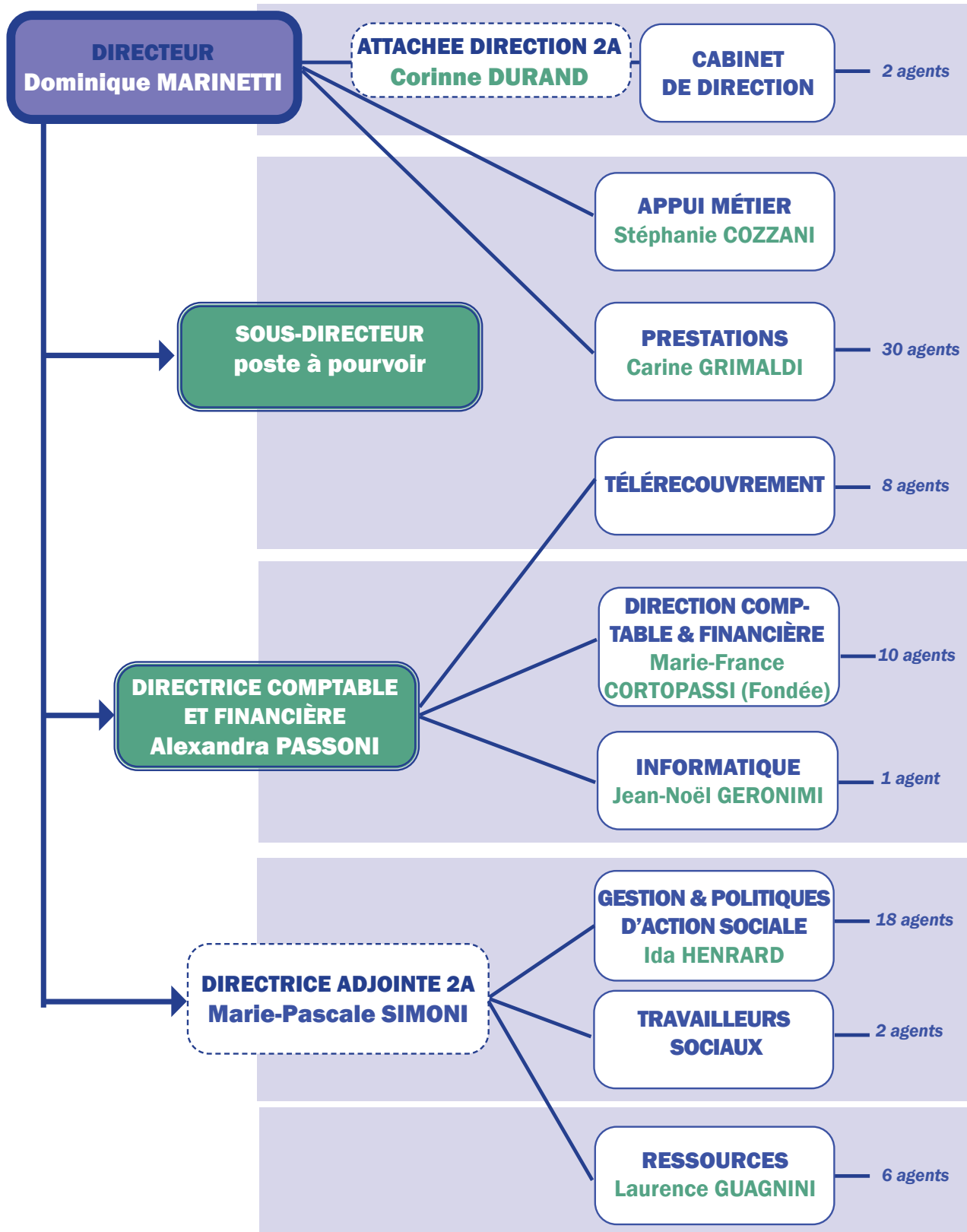


Répartition des effectifs par ancienneté



ORGANIGRAMME DE LA CAF DE HAUTE-CORSE // 31 DECEMBRE 2025

EFFECTIF TOTAL : 85 AGENTS



La Responsabilité sociétale des organisations (Rso) et le développement durable

La RSO se définit comme la contribution des organisations aux enjeux du développement durable. C'est une manière d'établir une connexion entre la stratégie d'un organisme public et les grands en-

jeux qui l'entourent.

Cette démarche prend en compte les questions économiques, sociales et environnementales dans ses missions, sa gouvernance, son fonctionnement et les relations

avec ses parties prenantes pour adopter les meilleures pratiques. Elle contribue ainsi au progrès social et à la protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Rationalisation de l'éditique

Circuit collecte pour recyclage du papier

Equipements électriques basse consommation avec détecteur de présence

Participation à divers événements :

- Collecte alimentaire, jouets et livres pour enfants au profit de l'Association Partage
- Collecte de sang avec la Cnam et l'Etablissement Français du Sang
- Octobre rose : Equipe Sécurité sociale pour la marche « A Bastiaccia »

Temps de convivialité en interne :

- Cérémonie des vœux et galette des rois
- 80 ans de la branche Famille : La Caf à travers le temps avec exposition des plus vieux documents et exposition nationale de CAF'IA, ainsi que les défis IA
- Fêtes de Noël avec : Prix de la tenue de Noël la plus remarquable, Prix du bureau le mieux décoré, Prix de la porte la mieux décorée, Prix du meilleur pâtissier, Prix spécial de l'éco responsabilité.

FOCUS // La stratégie IA

La branche Famille a défini une doctrine et des orientations précises afin d'accompagner l'intégration de l'IA générative dans le réseau des Caf. Cette doctrine, diffusée via des instructions techniques, repose sur trois principes structurants : un usage aligné sur la mission de service public, un cadre de référence éthique et opérationnel, une orientation technologique souveraine.

La stratégie va s'appuyer sur le réseau TNI et les référents IA désignés dans chaque Caf.

Les référents IA sont à la fois les ambassadeurs des outils, solutions techniques et expérimentations du réseau en la matière, et les garants des principes défendus par la branche tels que la primauté humaine, la transparence, etc. Il va suivre et évaluer le déploiement des directives, identifier et

remonter les cas d'usage et accompagner les agents dans l'appropriation de cette technologie sur le long terme.

Dans notre Caf les salariés ont été sensibilisés à l'usage de l'IA à travers une session de formation en ligne et l'animation de l'exposition IA.



TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE INTERNE
La TNI s'enrichit de l'IA GEN

I TEMPS FORT | L'exposition IA de la branche Famille

Cette exposition composée de 27 panneaux a été installée le 29 septembre 2025 dans les services. Les salariés ont pu suivre le parcours constitué d'informations et d'exercices afin de capitaliser les connaissances pour participer aux défis organisés lors de l'assemblée générale du 10 octobre 2025.



I TEMPS FORT | Projet immobilier du nouveau siège

Le projet immobilier a été inscrit au plan national immobilier, puis l'appel à projets et la sélection ont eu lieu. Il a été présenté et approuvé lors du Conseil d'administration du 24 juin 2025. La Commission d'administration générale de la Cnaf l'a validé en décembre 2025.

La communication

CAFCOM : Le portail interne des allocations familiales

Le portail CAFCOM, l'intranet de l'organisme, a été déployé en janvier 2022 dans le cadre du projet de Transformation numérique interne (TNI).

Conçu autour des outils collaboratifs Office 365, il est devenu la porte d'entrée unique vers l'environnement de travail des collaborateurs avec un accès plus rapide vers l'ensemble des informations,

applications et favoris. Ouvert à tous les services, il favorise la connaissance interne de tous les processus de manière transversale. Il est également le lieu de diffusion des différentes communications.

En 2024, la rubrique « actualités des services » a été créée pour partager les événements marquants dans chaque secteur d'activité.

CHIFFRES CLÉS

42

infos Direct'

34

infos Rh

7

infos des services

FOCUS // Les 80 ans de la Sécurité sociale : mobilisation des organismes de Corse

Sous l'impulsion de l'EN3S coordonnateur national, Caf, Cnam, Urssaf, Carsat et Msa ont élaboré et déployé un programme d'actions sur plusieurs mois : participation aux salons des maires, interventions dans les médias locaux, intégration de la thématique anniversaire dans des actions itinérantes telles que le « Road Show » des Cnam, ou encore opérations d'information de proximité comme le Trinighellu.

Par ailleurs, des initiatives originales ont contribué à donner une dimension concrète et symbolique à cet anniversaire, à l'image de l'opération « Né un 4 octobre », permettant de rencontrer les familles accueillant un enfant durant ce mois emblématique et de valoriser le rôle de la Sécurité sociale dès les premiers moments de vie.

Le programme s'est également enrichi de temps d'échange, au cours des conférences animées par Benjamin Ferras, inspecteur général des affaires sociales, à Bastia et Ajaccio.

Grâce à l'implication des équipes et à la synergie entre organismes, ces actions ont bénéficié d'une couverture médiatique significative et ont contribué à renforcer la visibilité d'une institution essentielle, encore parfois méconnue.



Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans.

I TEMPS FORT I Assemblée générale du personnel : « La Caf à travers le temps »

Le 10 octobre, l'assemblée générale sur le thème « La Caf à travers le temps », a fait écho aux 80 ans de la Sécurité sociale. Une journée pour revisiter la grande histoire de la Sécurité sociale et de la branche Famille, à travers l'intervention de Frédéric Marinacce et illustrer l'évolution du contexte local, des organisations de travail et des outils en puisant dans la mémoire collective et dans les archives de la Caf.

De véritables « trésors » ont été mis en lumière, ravivant les souvenirs des plus anciens et offrant aux plus jeunes des repères pour situer leur engagement professionnel dans une fresque historique. Les témoignages de retraités ont apporté un éclairage vivant et incarné sur les transformations des métiers.

La journée s'est également tournée vers l'avenir, avec des animations et défis collectifs autour de l'exposition consacrée à l'intelligence artificielle générative, conçue par la Cnaf. En articulant passé, présent et futur, cette édition 2025 a pleinement illustré la capacité de la Caf à valoriser son héritage tout en se projetant dans les évolutions à venir.





RAPPORT ACTIVITÉ 2025

CAF HAUTE-CORSE

7 avenue Jean Zuccarelli - 20408 BASTIA Cedex 9

Réalisation Cabinet de Direction des Caf de Corse
